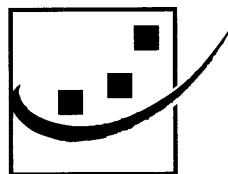

BILAN 2001

du réseau

des missions locales et PAIO



DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE
A L'INSERTION DES JEUNES

Le présent rapport est issu pour la troisième année consécutive de l'agrégation des données fournies par l'ensemble des structures constituant le réseau des missions locales et des permanences d'accueil d'information et d'orientation (PAIO).

La délégation interministérielle à l'insertion des jeunes, afin de valoriser toute l'information en provenance du réseau - 576 comptes rendus d'activité - a mis en place la base de données ICARE.

Cette base ICARE permet une exploitation complète et détaillée des comptes rendus d'activité des structures, documents qui ont évolué depuis trois ans pour refléter davantage encore la réalité diverse et complexe de l'activité du réseau en intégrant de nombreuses données et notamment des informations plus qualitatives.

Combinée avec la démarche d'évaluation engagée par le CNML pour développer des indicateurs de mesure et de valorisation de l'activité du réseau en matière de politique d'insertion des jeunes, cette approche chiffrée est complétée par une analyse qualitative réalisée par les animateurs régionaux et synthétisée au niveau national dans un chapitre sur les constats et tendances de l'année.

Un remerciement particulier est à adresser aux missions locales et PAIO qui ont répondu dans les délais impartis, aux animateurs régionaux qui ont apporté leur synthèse régionale et à Martine Siwiecki qui a coordonné la réalisation de ce bilan avec la collaboration de Camille Bonaiti, Hervé Bouynot et Christophe Fratesi.

Jean Tulet

Sommaire

Les chiffres clés 2001	4
I. La structuration du réseau	8
II. Le bilan des ressources humaines	14
III. Les financements et leurs origines	18
IV. Le public des jeunes accueillis en 2001	29
Tendances et constats, actions significatives de l'année 2001	35
Les grands constats et tendances	36
Les actions réalisées par les missions locales et PAIO en 2001	38
Les tableaux de bord nationaux pour 2001	46

LES CHIFFRES CLES 2001

EN 2001

Le RESEAU a accueilli 370 000 NOUVEAUX JEUNES soit 1,5 % de plus qu'en 2000.

**IL a orienté 390 000 JEUNES vers 550 000 MESURES EMPLOI OU FORMATION,
dont 60,2 % vers l'emploi.**

Le RESEAU comptait 376 MISSIONS LOCALES et 200 PAIO.

84% sont associations ou GIP - 81% sont pilotes TRACE.

Des jeunes en premier accueil moins nombreux depuis 3 ans
Mais en légère hausse en 2001, à l'image d'une conjoncture plus difficile,
qui s'accompagne de placements en emplois toujours soutenus mais en baisse (-2 points)
au sein d'un réseau en structuration progressive (regroupements de structures).

EN 2001

Les RESSOURCES HUMAINES du RESEAU comptaient :

8920 personnes dont 6600 femmes

7550 salariés directs (+3,4%)

7830 équivalents temps plein (+4,3%)

1370 mis à disposition (-8,6%)

Le réseau voit son effectif total consolidé avec une légère augmentation de 1%.
Un accent marqué sur l'augmentation des salariés (+ 3%) et des équivalents temps plein (+ 4%).
Une baisse continue des personnels mis à disposition (- 9% comme en 2000).

En 2001

Les FINANCEMENTS du réseau se chiffraient à :

319 millions d'euros de subventions totales (+7,9%)

267 millions d'euros de subventions en activité principale (+8%)

35% État et organismes publics

10% FSE

20% régions

29% communes

6% départements

42 millions d'euros de subventions pour les activités spécifiques (-4,5%)

Des ressources 2001 en augmentation sensible (8%) pour l'activité principale.

Une hausse du FSE (12%) qui s'explique par un report de dotation sur l'année.

Une hausse des organismes publics (mise en place du PAP, valorisation des postes ANPE...).

Avec une baisse relative des subventions des régions et communes.

Une réduction marquée des dotations en activités spécifiques.

I. La structuration du réseau

Le réseau des missions locales et PAIO a pour mission d'aider les jeunes de 16 à 25 ans à surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale. Ces structures accueillent, informent, orientent et accompagnent les jeunes en construisant avec eux leur parcours personnalisé vers l'emploi. Elles apportent un appui aux jeunes dans leur recherche d'emploi ainsi que dans leurs démarches d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté.

D'initiative locale, le réseau des missions locales et PAIO remplit ainsi une mission de service public en permettant d'offrir à chaque jeune un service d'égale qualité sur tout le territoire et en s'adressant en priorité aux jeunes ayant quitté l'école sans qualification et qui rencontrent d'importantes difficultés.

I. 1 le réseau au plan national

➤ Un réseau en cours d'achèvement de sa restructuration

A fin 2001, le réseau compte **576 structures** : **376 missions locales** et **200 PAIO**.

A fin 2002, il comprendra **560 structures**.

Total des structures	France métropolitaine	Départements d'Outre Mer
576 dont :	561	15
376 missions locales	368	8
200 PAIO	193	7
Types de statuts		
462 associations	453	9
25 GIP	24	1
89 autres : services municipaux/départementaux, établissements publics, GRETA	84	5

Seules 16% des structures sont désormais sans personnalité morale, chiffre en constante diminution, qui permet de limiter le nombre de structures sans partenariat dynamique au sein de conseils d'administration et à la taille insuffisante pour répondre de façon complète à la demande des jeunes.

- **Les 2/3 des structures sont des missions locales contre 60% en 2000.**
- **84% sont sous forme associative contre 80% en 2000.**
- **81% sont pilotes du programme TRACE.**

➤ Un grand éventail des tailles qui s'échelonnent de 1 à 108 personnes en effectif total, de 0,75 à 104,2 équivalents temps plein (ETP)

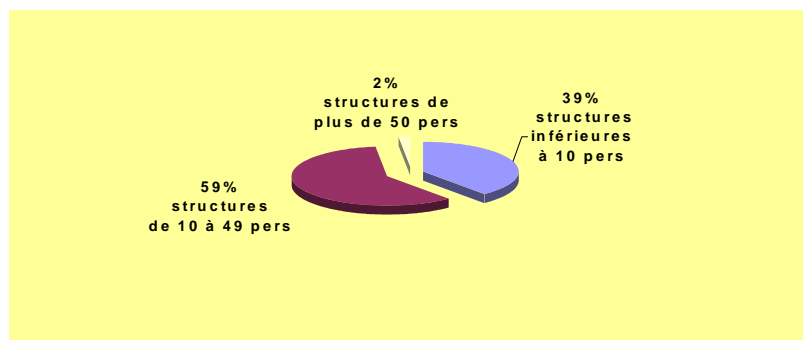
En effectif total

Nombre de personnes dans les structures	< 5	De 5 à 9	De 10 à 19	De 20 à 49	+ de 50	Dont > 100
Nombre de structures	87	140	193	142	14	2
Part des différentes tranches	15%	24%	34%	25%	2%	
Evolution 2001/2000	-19%	-3,4%	-3,5%	+4,4%	+7,7%	+100%

En ETP

Nombre d'ETP dans les structures	< 5	De 5 à 9	De 10 à 19	De 20 à 49	+ de 50	Dont > 100
Nombre de structures	117	147	200	100	12	2
Part des différentes tranches	20%	26%	35%	17%	2%	

Répartition des structures par effectif total



- **61% des structures ont plus de 10 personnes en effectif total.**
- **54 % des structures ont plus de 10 ETP.**
- *59% des structures ont de 10 à 49 personnes - en augmentation de 3 points par rapport à 2000 - dont 90% sont des missions locales.*
- *2% ont plus de 50 personnes.*
- *39% des structures ont moins de 10 personnes – en diminution de 3 points - dont 83 % sont des PAIO.*
- **La taille moyenne d'une structure se maintient à 15 personnes et 12 ETP.**
- Une mission locale compte en moyenne 21 personnes en effectif total et 18 ETP.
- Contre 6 personnes en effectif total et 5 ETP pour une PAIO.

I. 2 le réseau au plan régional et son évolution

➤ Un réseau en structuration plus marquée selon les régions

Les évolutions suivantes sont à retenir:

- Des réductions plus marquées du nombre des structures dans les régions du Nord-Pas-de-Calais (-20%) et de la Bretagne (-15%) qui voit la disparition de ses dernières PAIO, dans lesquelles se sont opérés des rapprochements entre PAIO ainsi que des fusions entre missions locales et PAIO.
- Deux régions - Midi-Pyrénées et Bretagne - ne comptent désormais que des missions locales.
- En Ile-de-France, on retient des regroupements de PAIO en missions locales nouvelles comme la mission locale Sud 92, l'élargissement de la mission locale de Créteil et les transformations de PAIO en missions locales (Lagny, Nanterre, Montmorency, Coulommiers...).
- Les réseaux de la Picardie, de Corse et de Champagne-Ardenne ont également connu des regroupements.
- En Rhône-Alpes, outre la création de la mission locale des Monts d'Or et du Lyonnais (Tassin et Ecully), des opérations d'envergure sont en cours (en Isère en particulier) qui se concrétiseront en 2002.
- En région Centre, un travail partenarial est engagé avec la DDTEFP pour revoir l'organisation du réseau du Cher (7 PAIO et 1 mission locale).

En 2002, le mouvement va se poursuivre pour atteindre 560 structures, il devrait voir son achèvement en 2003.

- **Représentant 65% des structures, les missions locales reçoivent :**
- 87% des jeunes, avec 87% des effectifs et 88% des ETP.
- 89% des subventions principales.
- 93% des subventions spécifiques.

Répartition des structures en 2001 par région ; taille moyenne par région, par mission locale et PAIO

Région	Nombre De structures	Nombre de ML	Nombre de PAIO	Effectif total ML	taille moyenne ML	Effectif total PAIO	taille moyenne PAIO	Effectif total	Taille moyenne par région
Alsace	14	8	6	160	20	31	5	191	14
Aquitaine	37	21	16	422	20	67	4	489	13
Auvergne	16	11	5	169	15	21	4	190	12
Bourgogne	17	14	3	226	16	24	8	250	15
Bretagne	17	17	0	408	24			408	24
Centre	28	11	17	203	18	78	5	281	10
Champagne-Ardenne	18	8	10	143	18	57	6	200	11
Corse	6	3	3	24	8	6	2	30	5
Dépts. d'Outre-Mer	15	8	7	280	35	20	3	300	20
Franche-Comté	15	8	7	98	12	47	7	145	10
Ile-de-France	93	77	16	1 230	16	96	6	1 326	14
Languedoc- Roussillon	29	12	17	183	15	87	5	270	9
Limousin	8	5	3	90	18	20	7	110	14
Lorraine	22	17	5	300	18	48	10	348	16
Midi-Pyrénées	11	11	0	325	30			325	30
Nord-Pas-de-Calais	39	24	15	880	37	56	4	936	24
Basse-Normandie	16	8	8	134	17	52	6	186	12
Haute-Normandie	14	6	8	183	31	100	12	283	20
Pays de la Loire	28	14	14	344	25	91	6	435	16
Picardie	20	14	6	236	17	29	5	265	13
Poitou-Charentes	25	9	16	188	21	107	7	295	12
Provence-Alpes-Côte d'Azur	36	29	7	674	23	27	4	701	19
Rhône-Alpes	52	41	11	863	21	91	8	954	18
Total FRANCE	576	376	200	7 763	21	1 155	6	8 918	15

Nota : l'effectif total affiché ainsi que la taille moyenne sont corrects à 98 %.

➤ Des régions comptant des structures encore très inférieures à la moyenne nationale

Régions aux structures inférieures ou égales à 2 ETP

Régions	Structures <= 2 ETP	En % des structures	Types de structures
Aquitaine	7	20%	PAIO
Centre	3	10%	PAIO
Champagne-Ardenne	1		PAIO
Corse	3	50%	PAIO
Franche-Comté	1		PAIO
Ile-de-France	2		PAIO
Languedoc-Roussillon	5	14%	PAIO
Nord-Pas-de-Calais	4	10%	PAIO
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1		PAIO
TOTAL	23	23	PAIO

Un certain nombre de PAIO existantes en 2001 auront disparu en 2002 en Aquitaine, Nord-Pas-de-Calais et Languedoc-Roussillon. Les régions de Bretagne, Midi-Pyrénées et Haute-Normandie n'affichent aucune structure inférieure à 5 ETP ; les deux premières ne comptant désormais que des missions locales.

Régions aux structures inférieures à 5 ETP

Régions	Structures < 5 ETP	En % des structures	Types de structures
Alsace	5	36%	PAIO
Aquitaine	13	35%	PAIO
Auvergne	3	19%	PAIO
Bourgogne	1	6%	PAIO
Centre	14	50%	PAIO
Champagne-Ardenne	5	28%	PAIO
Corse	4	70%	ML / PAIO
Départements d'Outre-Mer	1	7%	PAIO
Franche-Comté	6	40%	ML / PAIO
Ile-de-France	11	12%	ML / PAIO
Languedoc-Roussillon	12	41%	PAIO
Limousin	2	25%	ML / PAIO
Lorraine	1	5%	PAIO
Nord-Pas-de-Calais	12	30%	PAIO
Basse-Normandie	3	20%	PAIO
Pays de la Loire	6	21%	PAIO
Picardie	4	15%	PAIO
Poitou-Charentes	5	20%	PAIO
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4	11%	PAIO
Rhône-Alpes	5	10%	PAIO
TOTAL	117	20%	

➤ **Le nombre d'antennes se situe entre 3 et 4 par mission locale**

Nombre total d'antennes, déclaré dans les CRA : 1 045 (875 en ML - 170 en PAIO)

Selon les données inscrites dans les CRA, les antennes existent dans 261 missions locales, soit 70% des missions locales et dans 103 PAIO.

Le nombre d'antennes existant par structure est demandé pour la première fois. Ce chiffre permet d'avoir une information sur le nombre de points d'accueil permanents à la disposition des jeunes. Ce chiffre ne comprend pas évidemment les permanences tenues par les structures dans d'autres lieux.

Cependant, cette donnée reste sujette à caution car la notion même d'antenne (bien que définie) ne semble pas avoir la même acception partout, cela introduisant des marges d'erreurs non négligeables tant en sous-évaluation qu'en surévaluation.

Antennes par régions et mission locale / PAIO (déclaration CRA)

Régions	ML avec antennes	Antennes permanentes en ML	PAIO avec antennes	Antennes permanentes en PAIO	Nombre total d'antennes par région
Alsace	3	31	4	8	39
Aquitaine	15	45	9	11	56
Auvergne	6	16	2	15	31
Bourgogne	12	27	1	2	29
Bretagne	10	40			40
Centre	4	16	9	13	29
Champagne-Ardenne	4	11	2	2	13
Corse	3	6	3	3	9
Départements d'Outre-Mer*	8	39	1	1	40
Franche-Comté	4	17	6	10	27
Ile-de-France	47	117	12	14	131
Languedoc-Roussillon	9	33	7	7	40
Limousin	3	11	2	2	13
Lorraine	14	54	2	9	63
Midi-Pyrénées	10	42			42
Nord-Pas-de-Calais	23	113	4	4	117
Basse-Normandie	7	17	4	5	22
Haute-Normandie	5	14	5	15	29
Pays de la Loire	11	53	9	23	76
Picardie	10	17	1	1	18
Poitou-Charentes	2	8	9	12	20
Provence-Alpes-Côte d'Azur	22	76	4	4	80
Rhône-Alpes	26	72	7	9	81
TOTAL *	261	875	103	170	1 045

*ce chiffre est incomplet notamment dans les départements d'outre-mer et peut être incorrect pour les raisons indiquées ci-dessus

II. Le bilan des ressources humaines

- ✓ **Une hausse des effectifs, et en particulier des effectifs salariés.**
- ✓ **Une forte hausse des équivalents temps plein.**
- ✓ **Une baisse de l'effectif mis à disposition.**
- ✓ **Une rotation important des effectifs salariés.**

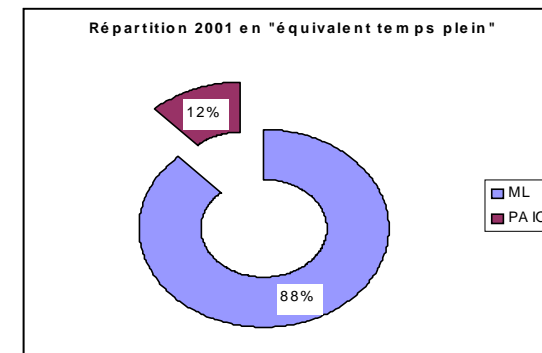
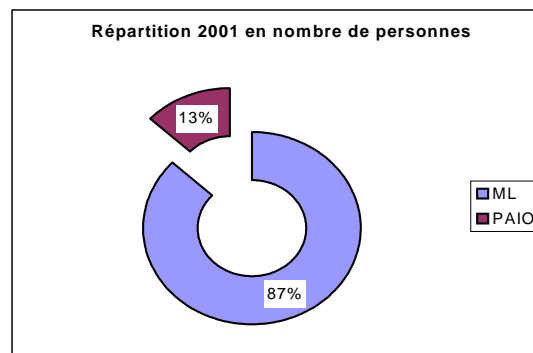
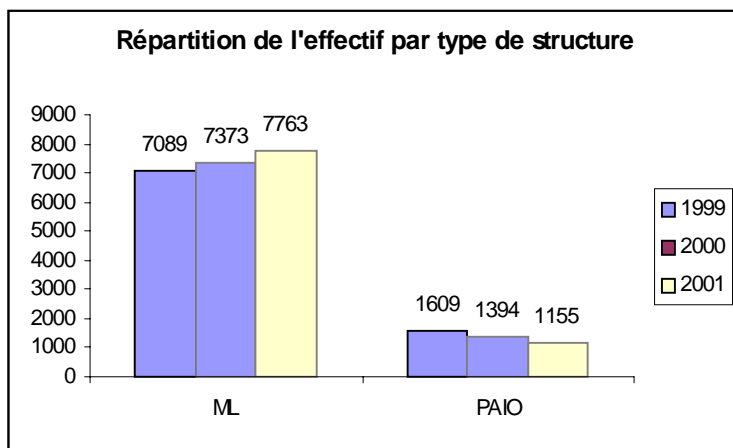
L'aménagement du réseau (remplacement de 44 PAIO par 19 nouvelles missions locales) explique, comme en 2000, ces évolutions. La convention collective nationale a sans doute également joué un rôle important sur la hausse des équivalents temps plein.

1. Les chiffres clés

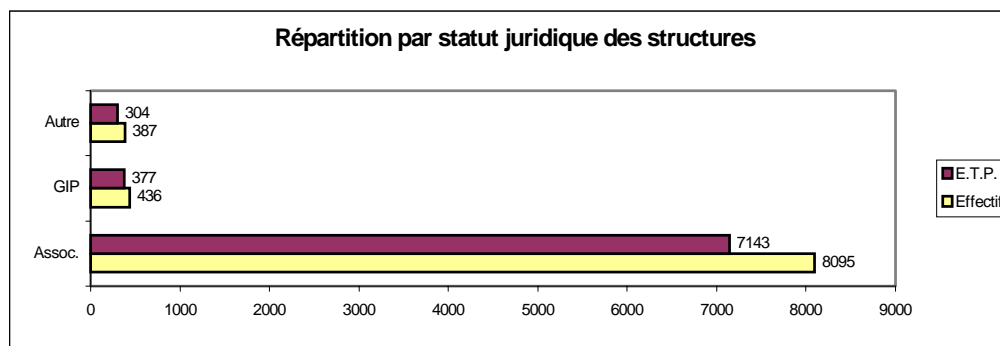
- ✓ **Effectif total des structures : 8 918 personnes.**
Le nombre de personnes travaillant dans le réseau a progressé de 1,72 % depuis 2000 et de 2,53 % depuis 1999.
- ✓ **Effectif salarié du réseau : 7 548 personnes.**
Le nombre de personnes salariées des associations ou des GIP a progressé de 3,64 % depuis 2000 et de 7,29 % depuis 1999.
- ✓ **Effectif mis à disposition : 1 370 personnes.**
Le nombre de personnes mises à disposition du réseau a baissé de 9,51 % depuis 2000 et de 17,62 % depuis 1999.
- ✓ **Nombre d'équivalents temps plein : 7 824.**
Le nombre d'équivalents temps plein a progressé de 3,82 % depuis 2000 et de 8,98 % depuis 1999.
- ✓ **Salariés recrutés en 2001 : 1 633 personnes.**
Le nombre de personnes recrutées correspond à 21,6 % de l'effectif salarié.
- ✓ **Salariés sortis en 2001 : 1 400 personnes.**
Le nombre de personnes sorties correspond à 18,5 % de l'effectif salarié.

2. Les points clés

✓ 87 % des effectifs travaillent en mission locale contre 13 % en PAIO

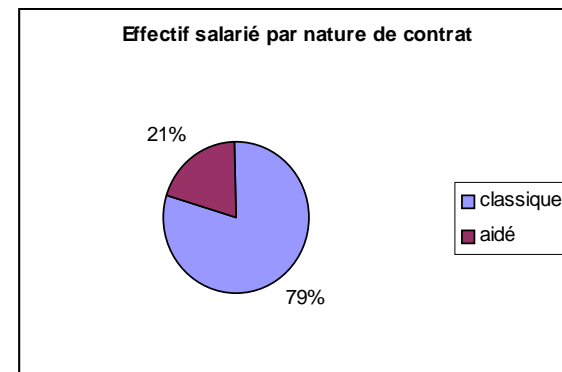
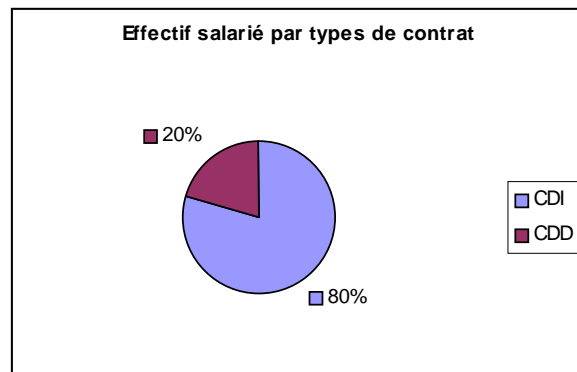
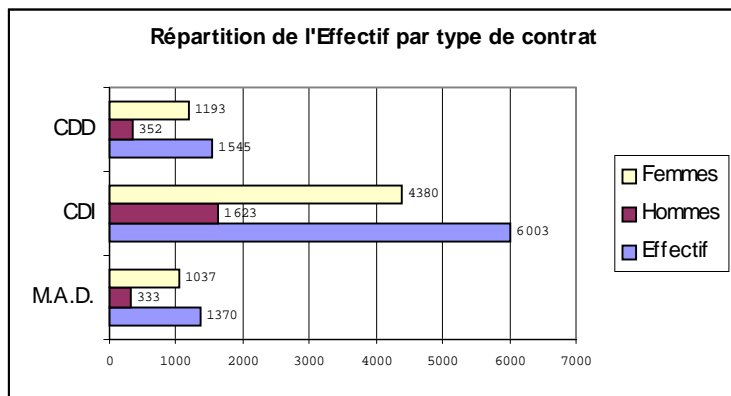


Les 376 missions locales soit 65 % des structures du réseau emploient 87 % des effectifs et 88% des ETP. Les effectifs travaillant en mission locale ont augmenté sur une année de 5,2 % alors que ceux des PAIO ont diminué dans le même temps de 20,6 %.



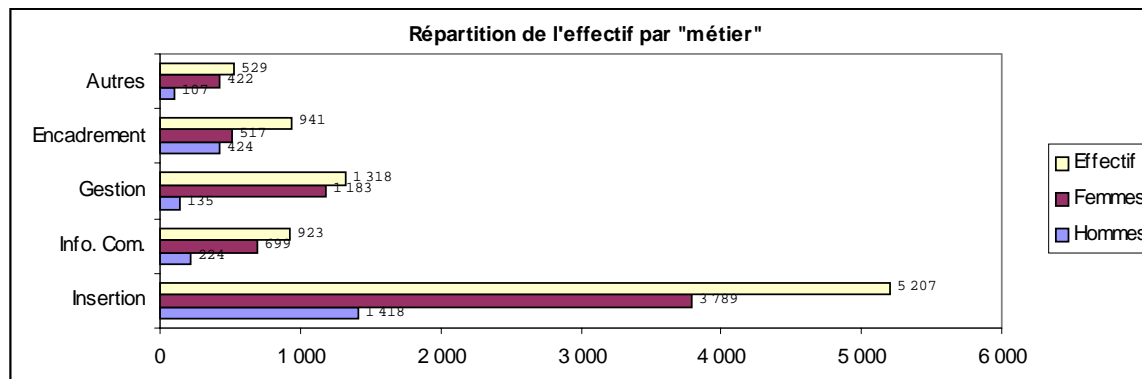
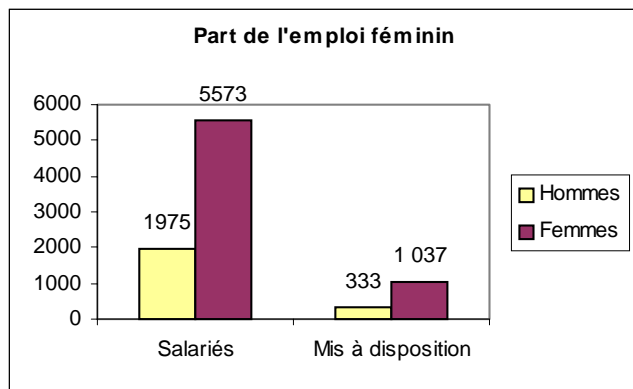
Si les structures « sans personnalités morales » représentent 16 % des structures du réseau, elles n'emploient plus désormais que 4,3 % des effectifs, 3,8 % des ETP.

✓ **20 % de l'effectif salarié en CDD**



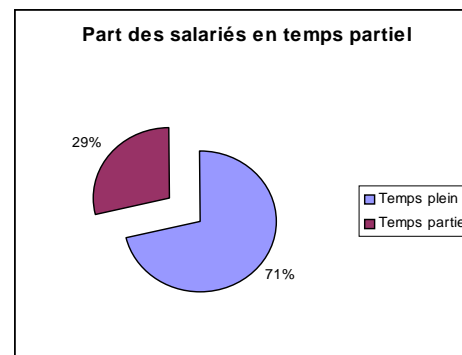
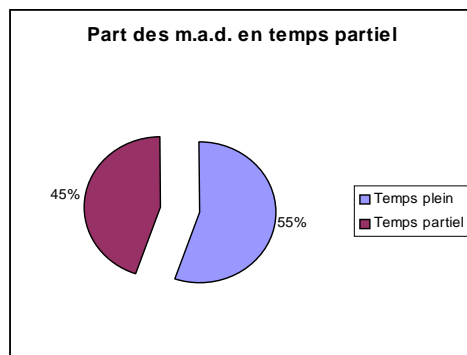
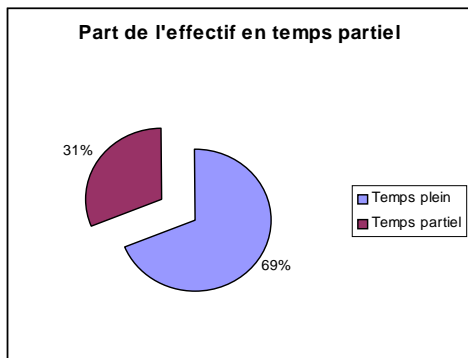
Un salarié sur cinq est en contrat à durée déterminée, dont en contrats aidés : 174 CES, 474 CEC et 405 Emplois jeunes (sur un total de 787).

✓ **74 % de femmes**



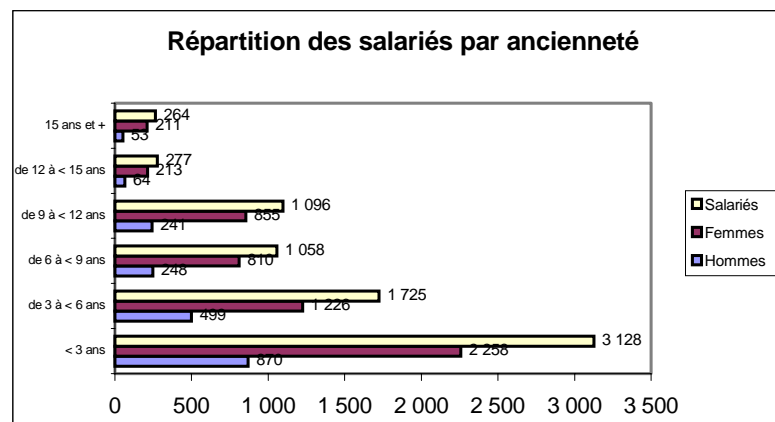
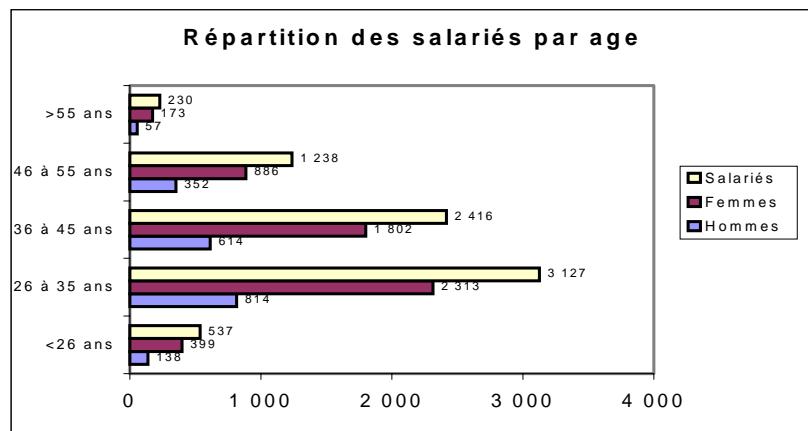
- 6 610 femmes travaillent dans le réseau soit 74 % de l'effectif dont 55 % dans le « métier » de l'encadrement.
- Elles représentent 82 % des C.E.S., 89 % des C.E.C. mais seulement 62.5 % des Emplois jeunes.
- 15 % des structures n'emploient que des femmes.

✓ **31 % des personnes travaillent à temps partiel**



On observe une légère baisse de la proportion de temps partiels (de 33 à 31 %) qui reste cependant largement au-dessus de la moyenne nationale. L'amplitude de la quotité de travail pour ces personnes varie de 0,05 à 95 %, et correspond soit à un temps partiel choisi par les salariés, soit à des services ponctuels rendus aux jeunes ou à la structure.

✓ **41 % des salariés travaillent dans les structures depuis moins de 3 ans**



La répartition des salariés montre un réseau relativement jeune en âge mais surtout en ancienneté puisque 41 % des salariés travaillent dans les structures depuis moins de 3 ans. Cela est sans doute à rapprocher des 64 % des recrutements (1 052 sur 1 633) qui ont eu lieu en CDD au cours de l'année.

III. Les financements et leurs origines

III. 1 Grands agrégats

Budget général de fonctionnement des structures : 341,5 millions d'euros (en hausse de 7% par rapport à 2000)

Ce montant est l'addition de l'ensemble des comptes de résultats 2001. Il intègre quelquefois toutes les activités développées par les structures porteuses de la mission locale, y compris les PLIE et certains fonds gérés par la structure pour le compte d'autrui.

Total des subventions allouées au réseau : 318,6 millions d'euros (+6%)

C'est le total des subventions reçues par les structures du réseau à la fois en activité principale et en activités spécifiques tant de la part de l'Etat, du FSE que des collectivités territoriales, des organismes publics et privés :

- Subventions directes (fonds versés par l'État, le FSE et les collectivités locales, subventions diverses...).
- Subventions indirectes (valorisations ANPE, versements via CNASEA, valorisations des collectivités locales...).

Subventions pour activité principale : 267 millions d'euros

Subventions pour activités spécifiques : 42 millions d'euros

Fonds gérés pour le compte d'autrui ¹ : 9,6 millions d'euros

Budget de fonctionnement en activité principale : 267 millions d'euros (+8%)

Il comprend la somme des subventions reçues pour l'activité principale, qui correspond au « cœur de métier » des structures du réseau, y compris TRACE cette année qui se chiffre à 17 millions d'euros (État plus collectivités locales).

Les chiffres fournis pour 2001 sont désormais le reflet quasi exact de la réalité du financement du réseau car les structures manquantes ne représentent qu'une infime proportion du budget total, en particulier pour la métropole.

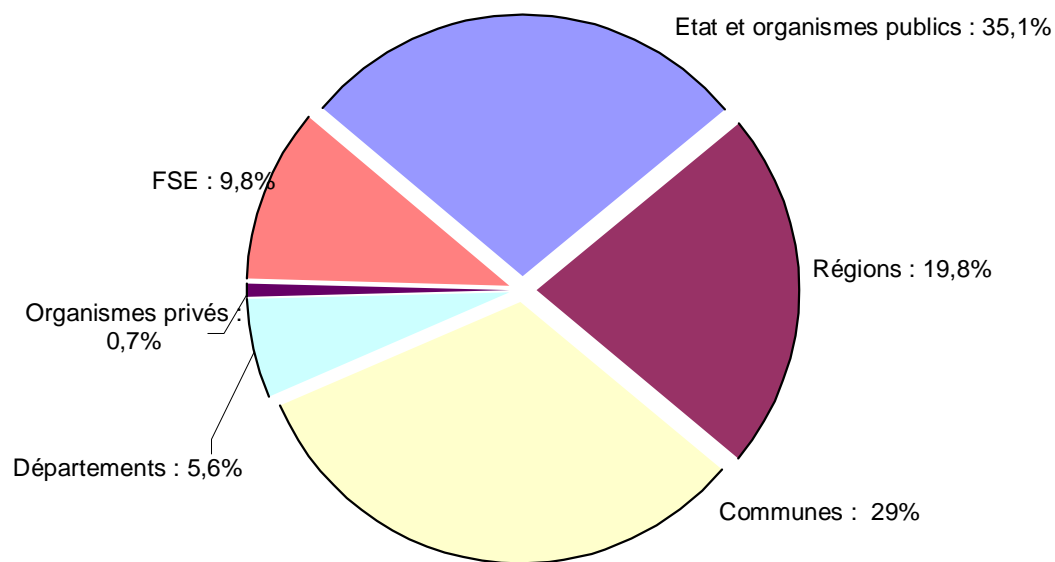
¹ Il est à noter que sur les 9.6 millions d'euros correspondant aux fonds gérés pour le compte d'autrui sont comptabilisés d'une part les frais de gestion alloués à la gestion de ces fonds et d'autre part quelquefois les fonds eux-mêmes qui, bien qu'étant inscrits dans les budgets au titre de subventions, n'en sont que partiellement pour les seuls frais de gestion.

Répartition des sources de financement en activité principale

Répartition Financement	Subventions Etat *	Subventions FSE	Organismes publics **	Subventions régions	Subventions communes	Subventions départements	Organismes privés ***	Total activité principale
Montants en millions d'euros	67,6	26,1	26,1	53	77,5	14,8	1,8	267
Evolution 2001 / 2000	+2.7%	+47.9%	+14.1%	+11.8%	+4.9%	+11.9%	+56%	+8%
% activité principale	25.3%	9.8%	9.8%	19.8 %	29 %	5.6%	0.7%	100 %

- comprend Etat : ministère de l'emploi (FFPS) et autres ministères
- **tels que ANPE, CNASEA
- *** comme l'AGEFIPH.

Ainsi, tout en tenant compte des sous-estimations des chiffres de 1999 et 2000, on peut noter une augmentation importante d'environ 8% des budgets alloués aux structures, s'expliquant par une nette augmentation des fonds du FSE (cf. les explications ci-dessous) et des organismes publics. L'augmentation faible relativement des subventions des régions et communes masque le taux en accroissement des dotations des collectivités locales passant de 51 à 54% des subventions en activité principale.



III. 2 les différents financeurs et leur poids respectif dans l'activité principale

➤ **45% (120 millions d'euros) proviennent de l'État, des organismes publics et du FSE**

Les 4 plus grosses régions de France (Ile-de-France, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Nord-Pas-de-Calais), qui représentent à elles seules 45% des dotations allouées aux structures en subventions principales, reçoivent une dotation inférieure à la moyenne (39%) de l'Etat et du FSE.

- **94 millions d'euros (35%) part de la subvention État et organismes publics.**

La variation entre les régions relativement marquée en 2000 (de 27 à 51%) semble plus restreinte en 2001, les régions les moins financées par l'Etat (avec un conseil régional très présent) se situent à hauteur de 20-22% comme l'Ile-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur ou Poitou-Charentes. Les régions le plus dotées par des fonds nationaux le sont à hauteur de 35-37% comme la Picardie, la Corse, les Départements d'Outre-Mer.

- **26 millions d'euros (9,8%) part de la subvention du FSE.**

En 2000, le changement de programmation tardif a empêché certaines régions de consommer la totalité des crédits alloués au titre du FSE, ce qui explique le report sur 2001 et donc un gonflement artificiel des fonds inscrits au titre du FSE pour l'année 2001. La dotation moyenne du FSE se situe plutôt au niveau de 9% en général.

➤ **55% (145 millions d'euros) proviennent des collectivités territoriales**

- **53 millions d'euros (19,8 %) part de la subvention des régions.**

Ce pourcentage dépasse 25% dans 5 régions (Limousin dont la subvention a plus que doublé, Franche-Comté, Basse et Haute-Normandie, Rhône-Alpes). Il est très nettement inférieur à la moyenne en Picardie (5%) ainsi qu'en Languedoc-Roussillon, Auvergne et Midi-Pyrénées (14%).

- **77,5 millions d'euros (29 %) part de la subvention des communes.**

On peut constater comme en 2000 que les communes interviennent de façon plus importante en Ile-de-France, dans le Nord-Pas-de-Calais, la Picardie et l'Alsace, et beaucoup moins en Midi-Pyrénées, Franche-Comté et Bourgogne. Toutefois, ces pourcentages sont relatifs et toujours l'effet d'interventions plus importantes d'autres partenaires, en particulier les conseils généraux.

- **14,8 millions d'euros (5,6%) part de la subvention des départements.**

La part du département stagne par rapport à l'année 2000 même si les subventions augmentent. Elle peut compenser, dans certaines régions, l'absence d'une politique régionale avancée. Certains conseils généraux sont beaucoup plus présents dans certaines régions : Midi-Pyrénées (18%), Aquitaine (10%) OK pour 2001.

III. 3 les répartitions régionales des subventions en activité principale

➤ Les répartitions régionales font apparaître 3 grandes catégories de régions

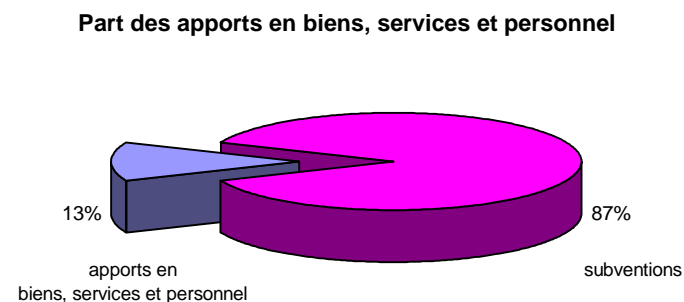
- **Les 4 plus importantes (budget compris entre 26 et 55 millions d'euros)** : Ile-de-France, Rhône-Alpes, Nord-Pas-de-Calais, Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui représentent 39 % des structures, 44% du personnel, 46% des subventions totales allouées au réseau et accueillent 43% des jeunes.
- **Les 7 plus petites (budget entre 1 et 8 millions d'euros)** : Bourgogne, Corse, Limousin, Franche-Comté, Basse-Normandie, Auvergne, Champagne-Ardenne, qui comptabilisent 16% des structures, 12% du personnel, 11% des subventions et accueillent 16% des jeunes.
- **Les 12 régions moyennes** : Alsace, Aquitaine, Bretagne, Départements d'Outre-Mer, Picardie, Languedoc-Roussillon, Centre, Haute-Normandie, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Poitou-Charentes qui regroupent 44% des structures, 44% du personnel, 43% des subventions et 45% des jeunes.

On peut constater que, conformément à la loi de Pareto, ce sont les plus grosses régions qui drainent le plus de fonds et le plus de personnel dans les structures. Ce sont aussi les structures importantes qui développent des actions spécifiques avec des financements correspondants venant augmenter leur budget moyen.

III. 4 Activité principale et collectivités locales

Sur l'ensemble des subventions des collectivités territoriales, la part des apports en biens, services ou personnels est de 13% : 18 millions d'euros sur 140.

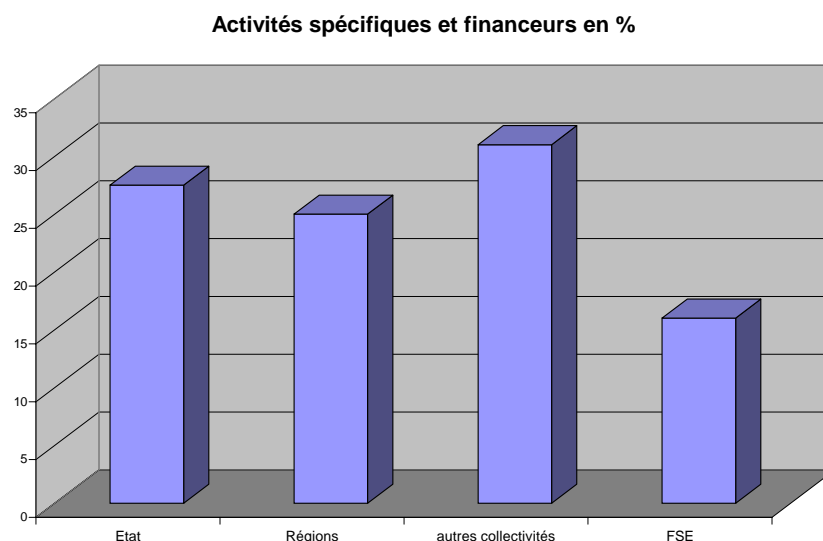
- Ce sont les communes et établissements publics locaux (représentant 95% de cette somme) qui apportent le plus sous forme de biens, de services et de personnel : leur participation en nature se chiffre à presque 25% du total de leurs soutiens aux structures (17 millions d'euros sur 76). Rappelons à nouveau que 150 structures n'affichent aucune valorisation en apports de personnels des collectivités territoriales.
- La proportion de ces apports est de 4,5% pour les conseils généraux et de 1% pour les conseils régionaux.



III. 5 Activités spécifiques

- Les activités spécifiques représentent un peu plus de 13% du total des subventions versées au réseau : 42 millions d'euros sur 318,5.
- Les subventions en activité spécifique sont en baisse alors que les subventions totales augmentent par rapport à 2000.

La répartition par financeur est la suivante, toutefois il convient encore de rester prudent car les affectations de ces sommes ne sont pas toujours faites de façon homogène par les structures entre les différents financeurs : Etat 27.5% ; régions 25% ; autres collectivités 31% ; FSE 16%.



- Sur les 42 millions d'euros d'activités spécifiques, la répartition est la suivante :
 - **Santé, logement** : 7,2 millions d'euros avec un financement à 47% de l'Etat, 12% de la région et 40% des autres collectivités.
 - **Parrainage** : 2,9 millions d'euros financés à hauteur de 60% par l'Etat et 30% par les régions.
 - **Autres activités spécifiques** : 23,2 millions d'euros dont 60% sont financés par les collectivités locales.
 - **Actions financées par le FSE** : 8,7 millions d'euros (avec une dotation exceptionnelle en Alsace).

Sur le total des structures, 119 PAIO, soit 21% des structures et 60% des PAIO, n'affichent aucun financement pour une action spécifique en 2001.



III. 6 Quelques données repères

➤ **608 000 euros : budget moyen d'une structure**

Ce budget est en nette augmentation, +14% par rapport à l'année 2000, sans que l'on en connaisse la raison. _

- *Le budget moyen d'une mission locale est de **821 000 euros** (en augmentation de 3,5%).*
- *Le budget moyen d'une PAIO est de **182 200 euros** (en augmentation de près de 20%).*
- Les budgets s'échelonnent de 9 450 euros pour le plus petit budget à 6 238 000 euros pour le plus gros budget (Strasbourg) qui comprend un financement pour le PLIE.
- Les dix plus petites structures ont un budget inférieur à 40 000 euros et comptent 1 ou 2 ETP.
- Les dix plus grosses structures en termes de financements (ce qui ne correspond pas forcément aux plus grosses structures en effectifs) ont un budget global de 34 millions d'euros et totalisent 660 ETP. Cela représente 11% du budget total et 8% des ETP.

Avec un total de 308 millions d'euros, les missions locales totalisent 90% de l'ensemble des budgets du réseau (total des comptes de résultat).

➤ **225 millions d'euros : montant total des charges de personnel des structures**

*Ces charges représentent **66 % en moyenne des charges des structures, part identique à celle de 2000.***

La ventilation des charges entre personnels salariés et personnels mis à disposition est intéressante à analyser:

Tableau Ventilation charges de personnel en millions d'euros

	Total des charges de personnel	Charges du personnel salarié (salaires + charges)	Part rémunération des salariés dans charges de personnel	Charges de personnel mis à disposition	Part des charges MAD dans charges de personnel
Missions locales	200.5	180	90%	20.5	10%
PAIO	24.5	15.5	64%	9	36%
Total	225	195.5	87%	29.5	13%

➤ **Les missions locales comptent 90% de personnel salarié et 10% de MAD contre 64% et 36% pour les PAIO.**

Là encore, il conviendrait d'affiner cette donnée, et le CRA 2001 est allé dans ce sens, car les affectations de charges entre salariés et mis à disposition ne sont pas encore très claires, faute d'une consigne nationale précise. Néanmoins ce chiffre s'affine puisqu'il ne reste plus que 37 structures à n'avoir pas valorisé les mises à disposition.

➤ **927 euros : subvention moyenne par 1° accueil en activité principale**

Ce chiffre qui est, il faut à nouveau le souligner, très peu significatif de l'activité d'une structure, est en augmentation par rapport à 2000, il conviendrait de pousser l'analyse pour en trouver les explications.

III. 7 Quelques analyses thématiques

➤ **Le réseau et le Fonds d'Aide aux Jeunes**

- **Un tiers des structures est gestionnaire du FAJ**, ce chiffre est en hausse assez forte
- **Moins de la moitié assure le secrétariat**, ce pourcentage augmente également
- **Un peu moins d'1 sur 3 assure les deux fonctions**, ce chiffre est en hausse également

74% des fonds gérés pour le compte d'autrui par les structures sont des FAJ.

Dans le compte de résultat du CRA 2001, le FAJ a été dissocié des autres fonds gérés pour compte d'autrui ce qui permet de constater que 74% des fonds gérés par les structures sont des FAJ. Certaines régions (Alsace, Poitou-Charentes, Pays de la Loire, Nord-Pas-de-Calais, Limousin, Corse, Départements d'Outre-Mer) ne gèrent même quasiment que des FAJ tandis que dans les régions Basse-Normandie, Haute-Normandie, Auvergne, Bourgogne et Bretagne, le FAJ représente moins de la moitié des fonds gérés.

En moyenne, sur l'année 2001 une structure a géré 475 dossiers FAJ. Ce sont près de 130 000 dossiers qui ont été traités par le réseau.

Cependant, ce chiffre varie beaucoup d'un département à l'autre. Dans les départements du Haut-Rhin, des Hauts-de-Seine, du Val-d'Oise et des Yvelines, moins de 50 dossiers sont traités par structure tandis que dans les départements des Pyrénées-Orientales, de la Réunion du Tarn-et-Garonne et du Finistère, plus de 800 dossiers sont traités. Le Finistère avec 1 743 dossiers par structure est le département qui traite le plus de dossiers.

Mais cette information ayant été fournie par les structures pour la 1° fois, il est prématuré de tirer des conclusions car le renseignement est encore à affiner.

Sur les 576 structures du réseau, 246 (soit 43%) assurent le secrétariat du FAJ, 194 (soit 34%) en sont gestionnaires.

Comme en 2000, le rôle dévolu au réseau est plus ou moins important selon les départements et donc selon les régions.

- **S'agissant du secrétariat** : les départements ont confié le secrétariat du Fonds à plus de 65% des structures dans les régions telles que la Lorraine (86%), la Haute-Normandie, les Pays de la Loire ou la Bretagne. D'autres régions, à l'opposé, voient leurs structures impliquées dans le dispositif à moins de 30% (Picardie, Centre, Corse, Basse-Normandie).

- **Quant à la gestion des fonds**, elle est beaucoup moins dévolue au réseau en général (entre ¼ et 1/3 des structures sont concernées), sauf quelques exceptions telles que les Pays de la Loire ou la Haute-Normandie.

173 structures sont à la fois gestionnaire et secrétaire du FAJ soit 10 de plus qu'en 2000 alors que le nombre des structures est en réduction.

Le montant total des frais de gestions affectés aux fonds gérés pour le compte d'autrui (FAJ et autres fonds) est de 1,07 millions d'euros (7,05 MF).

Le total des fonds qui transitent par le budget des missions locales est de 8.7 millions d'euros (57 MF), mais il ne concerne pas que le seul FAJ.

➤ **Le réseau et les PLIE**

208 structures déclarent disposer d'un PLIE sur leur zone, soit plus d'1/3 des structures

La quasi totalité des structures ayant un PLIE sur sa zone est soit opérateur, soit partenaire.

18 structures sont support de PLIE, ce qui représente 9 % des structures ayant un PLIE sur leur zone (baisse d'1%) et 3% du total des structures.

Hormis Strasbourg, les structures support de PLIE sont plutôt situées dans des villes petites ou moyennes, dans certaines agglomérations du Nord-Pas-de-Calais et de la région parisienne et à la Réunion.

Les montants des PLIE sont quelquefois inscrits dans les budgets des structures, c'est la raison pour laquelle il a été envisagé de dissocier les activités globales de celles de la mission locale stricto sensu lorsque des consignes auront été données dans ce sens.

➤ **Le réseau et les jeunes bénéficiaires du PAP**

Depuis juillet 2001, une convention entre l'ANPE et les Missions locales organise la co-traitance du programme PAP (programme d'action personnalisée) mis en place dans le cadre du Plan de Retour à l'Emploi (PARE). L'ANPE envoie vers les missions locales les jeunes qui ont besoin d'un suivi global.

La remontée des statistiques du PAP n'est pas très fiable en 2001, étant donné la mise en place tardive du dispositif dans l'année. Un certain nombre de structures n'ont pu être opérationnelles qu'à partir de janvier 2002. La connexion informatique entre l'ANPE et les structures ne s'est mise en place qu'en 2002, ce qui explique la difficile remontée des informations statistiques.

En effet, 55% des structures seulement (soit 317) ont fait remonter des informations cohérentes ; les chiffres qui suivent proviennent donc uniquement des données envoyées par ces structures.

Sur ces 317 structures 305 ont signé une convention avec l'ANPE. Sur le plan national, une structure reçoit en moyenne 40 jeunes dans le cadre du programme PAP. Par rapport aux objectifs prévus, le nombre de jeunes effectivement reçus est légèrement supérieur du fait de la mise en place tardive du dispositif.

➤ **Les entretiens individuels dans le réseau**

Pour la première année, une demande d'information sur le nombre d'entretiens individuels et collectifs a été intégrée dans le CRA. Cette donnée était disponible dans les structures et au niveau régional, mais n'était pas communiquée au niveau national ; c'est pourquoi nous avons souhaité l'exploiter afin de mieux mesurer cette information basique du travail des structures. Il s'avère que le nombre d'entretiens collectifs est inexploitable en raison de la définition même de cette notion : on devrait plutôt parler d'information collective ou d'ateliers, ce qui permettrait de comptabiliser ces réunions avec le nombre de jeunes concernés. Mais le logiciel Parcours n'est pas formaté de cette manière.

En ce qui concerne les entretiens individuels, 63% des structures ont renvoyé des chiffres qui semblent cohérents, on peut en tirer les quelques éléments suivants :

Plus de 700 000 jeunes ont été reçus au cours d'environ 2 millions d'entretiens.

Le nombre d'entretiens par ETP est estimé à 260.

En moyenne, un jeune est reçu entre 2 et 3 fois par an dans un entretien individuel dans le réseau, cette moyenne qui ne peut représenter qu'un chiffre théorique cache de grands écarts car on peut estimer que :

- **plus de 50% des jeunes sont reçus 1 seule fois, leur besoin concernant une simple information ou orientation,**
- **30% à 40% sont reçus plusieurs fois,**
- **dont une proportion est reçue plus de 10 fois, en particulier chez les jeunes TRACE.**

➤ **Les jeunes et le programme TRACE**

Le programme TRACE est un programme d'accompagnement renforcé des jeunes les plus éloignés de l'emploi pour permettre la construction de parcours d'insertion sociale et professionnelle. Sa durée d'accompagnement fixée à 18 mois a pour objectif de conduire au moins 50% des jeunes à un emploi durable (CDI-CDD de plus de 6 mois, contrat en alternance).

Mis en place en octobre 1998, le programme TRACE a connu une montée en charge progressive avec 44 000 entrées en 1998-1999, 51 000 en 2000 et 51 000 entrées nouvelles en 2001.

Pour permettre au réseau d'accompagner ces jeunes, l'État a financé 430 postes de 1998 à fin 2001 (l'autre moitié devant être financée par les conseils régionaux et les collectivités locales) dont 80 postes nouveaux pour la seule année 2001.

La mise en œuvre du programme en 2001.

En 2001, les missions locales et PAIO ont accompagné 90,4% des jeunes dans le programme TRACE (opérateurs externes 9,3% ; agences locales pour l'emploi 0,3%).

Au 31 décembre 2001, l'objectif d'entrées de 60 000 jeunes a été atteint à 94 % :

- **75 000 jeunes étaient présents dans le programme.**
- **69 776 jeunes sont sortis du programme.**

La situation des jeunes présents dans le programme

Les jeunes qui ont bénéficié du programme en 2001 sont bien des jeunes sans diplôme ou qualification initiale et présentant des handicaps sociaux et personnels qui entravent leur accès à l'emploi, visés par la loi de lutte contre les exclusions de juillet 1998 :

- 53,4% des jeunes entrés en 2001 ont le plus bas niveau de formation (niveau VI et V bis).
- 38,4% des jeunes entrés en 2001 ont un niveau CAP ou BEP (niveau V).

Selon les données 2001 publiées par la DARES :

- 52% des jeunes bénéficiant du programme étaient des femmes.
- 82% se situent dans la classe d'âge 18-24 ans (bien qu'on enregistre un rajeunissement de la population depuis 2000).
- La moitié des jeunes est connue depuis moins d'un an par les missions locales et PAIO.
- Trois quarts des jeunes sont en recherche d'emploi lors de leur entrée dans TRACE.

La situation de ces jeunes à fin décembre 2001 indique que près de 33% sont en emploi, 43% en recherche d'emploi accompagnée, 20,5% en formation. Ces pourcentages sont sensiblement identiques depuis le lancement du dispositif.

Toutefois, il existe des disparités importantes entre les régions. Certaines affichant un taux de jeunes en emploi inférieur à 25% (Guyane, Guadeloupe, Corse) et d'autres supérieur à 35% (Ile-de-France, Alsace, Rhône-Alpes, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Midi-Pyrénées, Limousin, Bretagne)

Les situations à la sortie de TRACE

Les sorties en emploi s'élèvent à 42,7% dont près de 33% sur des contrats (Hors CES) de plus de 6 mois.

La situation des jeunes femmes

Alors qu'elles représentent 52% des entrées dans le dispositif en 2001, les chances de sorties vers l'emploi des jeunes femmes sont plus faibles que celles des hommes (46% contre 52%), avec en outre des emplois plus fréquemment à temps partiel et un accès aux missions d'intérim plus faible (3 fois plus important chez les hommes).

III. 8 Conclusion

Les éléments chiffrés de ce bilan devraient être complétés dans l'année 2003 par les indicateurs issus de la démarche d'évaluation engagée par la DIJ et le CNML qui auront pour objectif final de mieux cerner l'activité du réseau tant en approche quantitative que connaissance qualitative. La démarche d'évaluation, voulue par le CNML et mise en œuvre par la DIJ, est en cours d'aboutissement avec l'intervention d'un consultant qui apportera la méthodologie et la technicité nécessaires à la bonne traduction opérationnelle des futurs indicateurs d'évaluation de l'activité et de la performance des structures.

Rappelons pour mémoire les grands axes retenus en matière d'indicateurs :

- **Connaissance du public : typologie et besoins des jeunes.** Une approche multicritères avec qualification du niveau de difficultés des jeunes qui permettra de caractériser le public accueilli afin de mieux connaître et répondre à ses besoins.
- **Intégration de l'environnement territorial, économique, social et partenarial .** La démarche d'insertion des jeunes doit être replacée dans un contexte qui influe sur le travail des structures.
- **Indicateur de résultat pour le jeune à la sortie du processus.** Cet indicateur sera directement corrélé avec la grille multicritères.
- **Activité des structures : moyens mobilisés, méthodes utilisées.** Les concepts forts retenus par le groupe pour définir le processus d'insertion seront rappelés : notion de début et de fin, de contrat de départ, de bilans d'étapes etc.., ainsi que la notions d'actes professionnels et de types d'accompagnement plus ou moins prégnants.
- **Indicateur de mesure du partenariat mobilisé.** Il convient de connaître les modalités de prise en compte de tous les partenariats engagés et mobilisés par le réseau et leur degré de présence en fonction des grandes missions.

Il est à rappeler que les régions les plus avancées en matière de pilotage et d'animation du réseau (Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes) ont été parties prenantes actives dans cette démarche au sein du groupe de pilotage national.

Les perspectives d'évolution

Le travail en commun engagé avec les régions devra être poursuivi et animé par le Conseil national des missions locales, car il permettra d'apporter une vision globale et approfondie du rôle joué par les missions locales par le biais d'indicateurs partagés par tous. Ensuite, chaque région et chaque structure s'approprient les indicateurs nationaux et déclineront leurs propres indicateurs locaux.

V. Le public des jeunes accueillis en 2001

V1. Constats quantitatifs

- Une légère augmentation des premiers accueils par rapport à 2000 (+ 1,5%), ce qui confirme le retour à une conjoncture moins favorable et inverse une courbe en décroissance depuis 2 ans.
- 54% de la population accueillie a entre 18 et 21 ans.
- 63% des jeunes en premier accueil ont un niveau égal ou inférieur à V.
- Des jeunes femmes majoritaires à 53%, plus âgées et d'un niveau plus élevé.
- Des jeunes hommes en sur-représentation dans la classe d'âges des 16-17 ans.
- Le niveau de formation infra V compte 35% des hommes contre 24% des femmes.
- Des entrées en emploi toujours soutenues (plus de 60%) mais un peu moins fortes qu'en 2000 avec des entrées en formation stables à 32%.

V2. Constats qualitatifs

- La conjoncture qui se resserre se traduit par un fort repli de l'intérim et des jeunes en attente de « jobs » à court terme qui s'éloignent des formations trop longues.
- Certaines structures constatent une augmentation du nombre de contacts de jeunes en voie d'abandon scolaire.
- Des jeunes toujours nombreux en suivi avec une demande grandissante d'appui social.
- Les demandes d'emploi ou de formation nécessitent souvent un accompagnement global qui doit reconsidérer toutes les composantes de l'autonomie du jeune.

V3. Les premiers accueils

- **En 2001, 370 000 jeunes ont été accueillis pour la première fois dans le réseau, soit 1,5% de plus qu'en 2000**

On assiste en 2001 à une inversion de la tendance à la baisse des premiers accueils depuis 1999, avec une hausse qui confirme un changement de conjoncture et une tension plus marquée de la situation du marché du travail.

Cette hausse des premiers accueils s'accompagne logiquement d'une augmentation du public plus âgé et mieux formé, tendance inverse de celle notée en 2000.

Données statistiques pour la France entière, sauf Martinique

	1 ^{ers} accueils par tranche d'âge				1 ^{ers} accueils par niveau d'étude				
	Total	16-17	18-21	22-25	26 et +	VI	V bis	V	IV et +
Hommes	173 176	35 747	89 919	45 689	1 821	24 716	35 112	61 896	50 139
Femmes	195 263	28 036	109 886	54 817	2 524	16 696	29 348	64 814	83 462
Total*	368 439	63 783	199 805	100 506	4 345	41 412	64 461	126 710	133 601

* chiffre porté à 370 000 compte tenu de la donnée manquante.

- **La répartition hommes femmes : des jeunes femmes toujours majoritaires à 53 % et plus âgées que les jeunes hommes**

La part des jeunes filles accueillies pour la première fois par les structures du réseau baisse d'1 point par rapport à 2000 mais reste au niveau de 1999 à 53%.

Cette baisse se répartit de façon assez homogène suivant les âges, cependant la part des jeunes femmes diminue plus dans les classes d'âges de 18 à 25 ans et celle des 16-17 ans reste constante depuis 3 ans à 44%, elle est inférieure de 9 points à la moyenne.

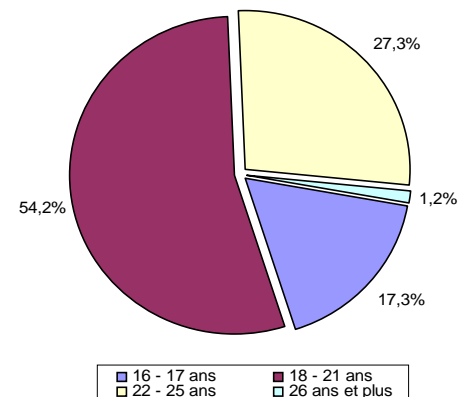
	16 - 17 ans			18 - 21 ans			22 - 25 ans			26 ans et plus			TOTAL		
	1999	2000	2001	1999	2000	2001	1999	2000	2001	1999	2000	2001	1999	2000	2001
Part du public féminin dans la tranche d'âge (pourcentages)	43,8	44,0	44,0	54,7	56,1	54,5	55,7	56,2	54,5	57,6	60,0	58,0	53,3	54,0	53,0

- **La répartition par âges**

- Les 16-17 ans sont en baisse à 17.3%
- Les plus de 21 ans sont stables à 28.5%.
- La majorité des jeunes (54.2%) a entre 18 et 21 ans

La répartition par âges en 2001

	16 - 17 ans	18 - 21 ans	22 - 25 ans	26 ans et plus
Tot Jeunes	63 783	199 805	100 506	4 345
	17,3%	54,2%	27,3%	1,2%



Évolution sur les 3 dernières années : le nombre des premiers accueils, s'il a connu une hausse en 2001, n'est pas revenu à son niveau de 1999, ni à celui le plus élevé de 1998 (430 000 jeunes).

Sur les 3 dernières années, la structure des âges montre une légère augmentation des 16-17 ans, parallèle à la baisse du nombre des 18-21 ans, ainsi qu'une baisse plus marquée des 22-25 ans qui sont toutefois 2 fois moins nombreux que les 18-21 ans.

Evolution des primos accueillis pour les années 1999-2000-2001 (Métropole)

	1999		2000		2001		Evolution 1999/2001		
	H	F	H	F	H	F	H	F	Total
16 - 17 ans	33 677	26 308	34 345	27 198	34 323	27 054			
Evo			2,0%	3,4%	-0,1%	-0,5%	1,9%	2,8%	2,3%
18 - 21 ans	89 627	108 373	82 120	105 538	86 841	106 657			
Evo			-8,4%	-2,6%	5,7%	1,1%	-3,1%	-1,6%	-2,3%
22 - 25 ans	50 221	63 043	42 900	55 289	44 579	53 566			
Evo			-14,6%	-12,3%	3,9%	-3,1%	-11,2%	-15,0%	-13,3%
26 ans et plus	1 641	2 231	1 396	2 085	1 808	2 500			
Evo			-14,9%	-6,5%	29,5%	19,9%	10,2%	12,1%	11,3%
Tot Général	175 166	199 955	160 761	190 110	167 551	189 777			
Evo			-8,2%	-4,9%	4,2%	-0,2%	-4,3%	-5,1%	-4,7%

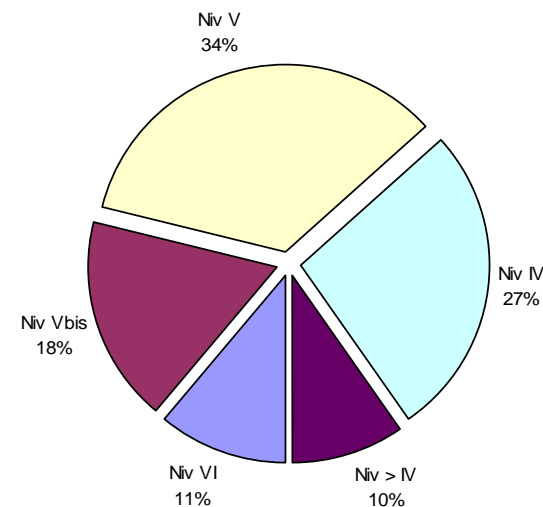
- **La répartition par niveaux**

- **63% des jeunes en 1° accueil sont de niveau égal ou inférieur à V (-1 point par rapport à 2000).**
- 29% des jeunes (chiffre constant) sont de niveau infra V.
- Le nombre des jeunes de niveaux infra V reste constant depuis 3 ans à 29%.
- 34.5% des jeunes ont un niveau égal à V.
- **37% des jeunes en 1° accueil sont de niveau IV et plus.**
- Concernant le niveau de formation initiale, pour les jeunes accueillis, le retournement de tendance de 2001 confirme une présence plus marquée des jeunes de niveau IV et de niveau V bis. On note une diminution des jeunes des niveaux VI, V et >IV.

Répartition des primos accueillis par niveaux et sexe pour les années 1999-2000-2001 (Métropole)

	1999			2000			2001		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Niv VI	14,6%	8,5%	11,3%	14,9%	8,6%	11,5%	14,3%	8,5%	11,2%
Niv Vbis	19,5%	14,0%	16,6%	20,5%	14,8%	17,4%	20,4%	15,0%	17,6%
Niv V	37,3%	32,8%	34,9%	36,3%	33,2%	34,7%	36,0%	33,3%	34,5%
Niv IV	20,6%	31,1%	26,2%	20,8%	31,0%	26,3%	21,8%	31,6%	27,1%
Niv > IV	8,0%	13,6%	10,9%	7,4%	12,3%	10,1%	7,5%	11,6%	9,7%

Base 100%



Evolutions 2001 / 1999

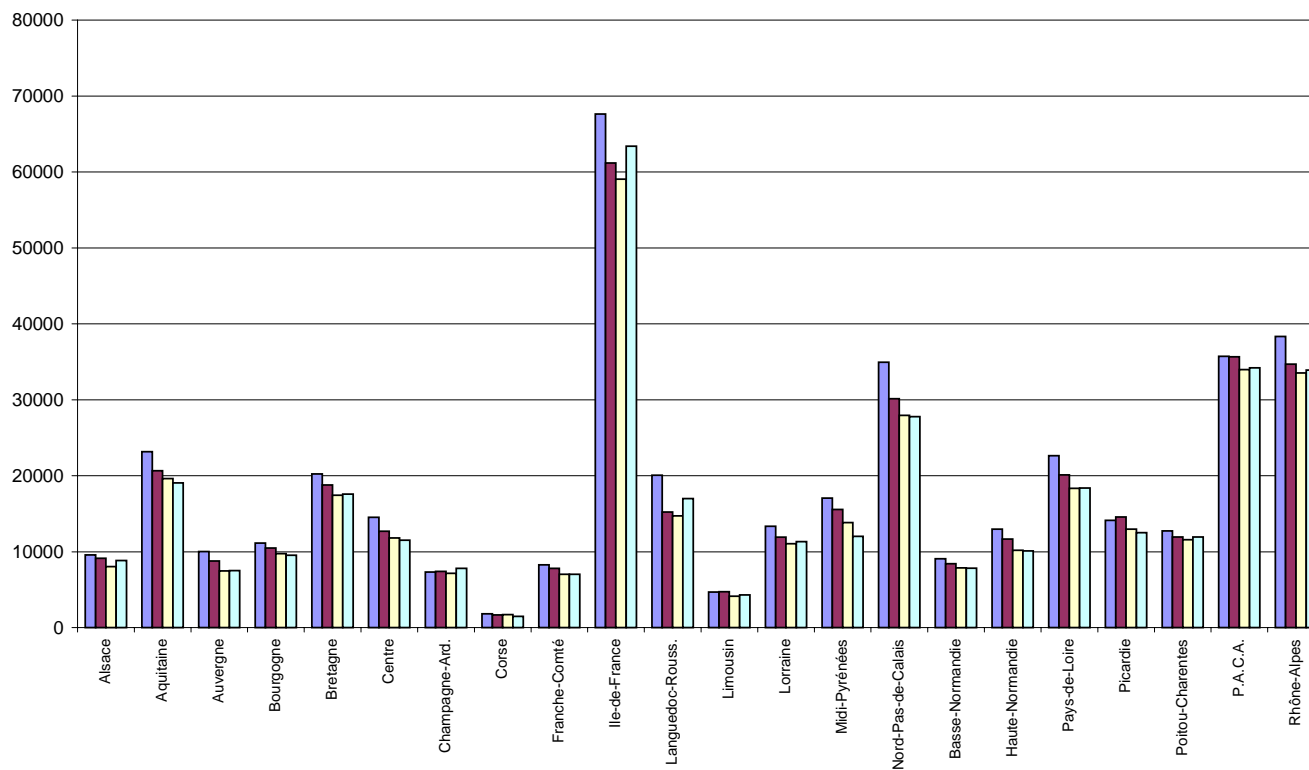
	H	F	Total
Niv VI	-6,9%	-4,6%	-6,0%
Niv Vbis	-0,2%	1,6%	0,6%
Niv V	-8,0%	-3,8%	-5,9%
Niv IV	0,9%	-3,6%	-1,9%
Niv > IV	-9,8%	-19,1%	-15,9%

Base 100%

- **L'évolution régionale des premiers accueils sur 4 années**

Les approches régionales montrent des situations contrastées, sans que l'on puisse pour autant en tirer des conclusions:

- Les grandes régions, à l'exception de l'Ile-de-France, affichent des chiffres stables depuis 2 ans, après des baisses moyennes (Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur).
- Certaines régions présentent des baisses continues des premiers accueils (Aquitaine, Bourgogne, Midi-Pyrénées, Picardie, Haute-Normandie).
- D'autres régions connaissent des hausses plus marquées en 2001 se rapprochant des niveaux de 1999 (Champagne-Ardenne, Alsace, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Poitou-Charentes...).



V4. Les entrées dans les mesures

Des entrées en emplois toujours soutenues mais en baisse : 60,2 % contre 62,5 % en 2000 (et 57,2% en 1999).

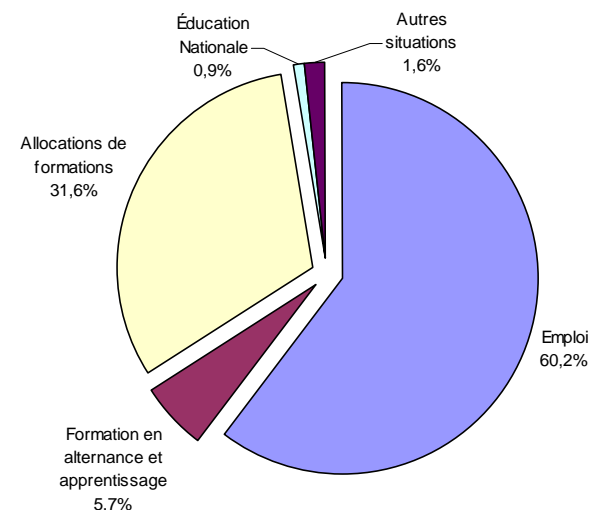
Sur 550 000 entrées dans les mesures en 2001 (mesures de placement dans un emploi, une formation, retour en formation initiale...), 60,2 % concernent des situations relatives à l'emploi (CDI, CDD, intérim...) et 31,6 % des actions de formation.

Des entrées en formation stables à 32 %.

La très forte augmentation pour 2000 des entrées dans des situations d'emploi (62,5 % au lieu de 57,2% en 99), confirme, si besoin était, l'impact de la conjoncture économique sur le placement des jeunes en emploi.

Si le nombre de mesures et de jeunes semble inférieur à celui de 99, on peut l'expliquer en partie par une plus grande stabilité du jeune dans une mesure, de type emploi par exemple, mais cela reste toutefois à démontrer.

Emploi Dont CES	Formation en alternance, Apprentissage	Actions de formation	Retour en formation initiale	Autres situations
60,2 %	5,7%	31,6%	0,9%	1,6%



En moyenne, un jeune a bénéficié de 1,4 mesure

TENDANCES ET CONSTATS 2001

ACTIONS SIGNIFICATIVES

IV. Constats et tendances pour l'année 2001

Désormais, à l'exception de la Corse toutes les régions métropolitaines et la Réunion sont dotées d'une association régionale des missions locales et des PAIO. En novembre 2001, l'Alsace s'est constituée en Union régionale des missions locales et PAIO.

I) Déclinaisons régionales du protocole 2000

Le protocole 2000 pose un cadre général qui a vocation à être décliné dans chacune des régions selon les configurations partenariales locales. L'objectif est d'aboutir dans chaque région à une traduction concrète et opérationnelle des engagements de chaque partenaire en fonction de son champ de responsabilité et de compétence. Plusieurs régions ont déjà procédé à la signature des protocoles régionaux. Ainsi, l'observation des démarches conduites et des accords réalisés dans nombre de régions, notamment en Nord-Pas-de-Calais, Bourgogne, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, permettent de proposer une trame commune pour l'élaboration des protocoles régionaux et des programmes régionaux d'animation du réseau.

II) Signature de la Convention Collective Nationale

La Convention Collective Nationale des missions locales a été signée le 21 février 2001 entre le Syndicat national des missions locales et les syndicats salariés des missions locales. Cet outil a permis, outre la reconnaissance d'une branche professionnelle, l'identification de véritables emplois définis dans une grille de classification. Par ailleurs, le travail de positionnement des salariés par les missions locales sur la grille a permis de recenser les besoins en formation des personnels. L'Etat a contribué à hauteur de 30 MF au surcoût entraîné par la mise en œuvre de la Convention Collective Nationale.

III) Mise en place de démarches d'évaluation ou de qualité dans les régions

Le CNML a lancé en décembre 2000, conformément aux termes du Protocole 2000 qui prévoyait la recherche *"d'un cadre commun d'évaluation de l'activité du réseau sur le plan national, régional et local"*, un chantier destiné à définir des indicateurs pour apprécier *"à partir de critères quantitatifs et qualitatifs la situation des jeunes et notamment le nombre de jeunes suivis et de services rendus dans tous les domaines et le nombre de jeunes ayant trouvé une situation d'emploi ou de formation au terme du suivi"*.

En décembre 2001, le groupe de travail², présidé par Annie Lange, membre du bureau du CNML, a présenté et remis les conclusions d'une année de travail actif et partenarial, il a développé sa réflexion autour d'une recherche de quelques indicateurs simples au niveau national, déclinables aux niveaux régional et local (cf. page 28).

² Groupe constitué par la DIIJ avec des représentants des différents acteurs concernés: présidents et directeurs de missions locales, DRTEFP, animateurs régionaux, conseils régionaux, partenaires divers, DARES, sectoriels de la DIIJ.

Plusieurs régions quant à elles, notamment la Corse, Rhône-Alpes, Nord-Pas-de-Calais et l'Île-de-France ont initié des démarches qualité, de progrès ou encore la mise en place d'un observatoire.

- En Corse, la démarche d'évaluation lancée depuis 1999 a débouché sur un outil d'évaluation finalisé et validé par les instances régionales -annexé au protocole d'accord régional signé en février 2001 -, outil dont dispose chaque structure en 2001 pour évaluer son activité.
- En Nord-Pas-de-Calais, un groupe de travail, multi-partenarial a été chargé de rédiger un guide méthodologique de construction d'une démarche de progrès, qui s'articule autour de 4 axes : insertion et accompagnement des publics, observatoire des publics, ingénierie de projet, professionnalisation des structures.
- En Île-de-France, la démarche qualité pour les missions locales constitue l'un des objectifs du contrat de plan État-région. Elle doit pouvoir constituer la garantie d'une égalité de la qualité du service rendu à tous les jeunes, quel que soit leur lieu de résidence. Au cours de l'année 2001 a donc été élaboré un référentiel qualité sous la forme d'une grille d'indicateurs qui a été élaborée de façon partenariale en impliquant l'ensemble des directeurs des structures. La grille reprend les missions de base définies dans le protocole 2000 et détermine pour chaque structure des objectifs opérationnels et stratégiques, des indicateurs de réalisation et des indicateurs de résultat. Des diagnostics seront réalisés dans chaque structure pour définir les axes de progrès envisagés.
- En Rhône-Alpes, la démarche engagée depuis deux ans des contrats d'objectifs se poursuit avec succès. Début 2001, la construction d'une démarche d'observation a démarré avec la mission locale de Chambéry, chef de file, qui expérimente à partir de son bassin d'emploi le recueil des informations de l'environnement venant compléter, corroborer ou élargir la vision des problématiques des jeunes sur l'agglomération.

IV) Conventions et Accord Cadre

Convention AFPA : le 11 juillet 2001, une convention de coopération a été signée, afin d'organiser la complémentarité des services proposés par les missions locales et l'AFPA. Dans chaque région, un accord doit être conclu entre la direction régionale de l'AFPA et l'Association régionale des missions locales et PAIO, afin de développer localement de nouvelles actions au bénéfice des jeunes en difficulté. Ainsi, en Picardie, en décembre 2001, l'Association régionale, appuyée par un groupe de directeurs et l'animateur régional ont rencontré l'AFPA pour étudier le contenu d'une convention régionale prenant appui sur la convention nationale. Cette négociation devrait aboutir à la signature d'une convention régionale en 2002.

Convention PAP : le 27 juillet 2001, a été signée une convention qui organise la co-traitance du PAP entre l'ANPE et le réseau des missions locales, auquel l'ANPE a souhaité s'allier en raison de ses compétences en matière d'accompagnement des jeunes en difficulté. Les missions locales sont chargées de mettre en œuvre le PAP pour les jeunes demandeurs d'emploi, dont l'accès ou le retour à l'emploi nécessite un accompagnement renforcé. La démarche intègre ainsi appui professionnel (accès à l'emploi, formation, orientation), appui social (logement, santé, ressources) et accès à la citoyenneté (droits civiques, projets). Suite à cette convention, les DRTEFP, les DRANPE et les ARDML ont signé des conventions régionales relatives au PAP/ND, notamment dans les régions Nord-Pas-de-Calais, Midi-Pyrénées, Bretagne, Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les actions réalisées par les missions locales et PAIO en 2001

Pour remplir leur fonction prioritaire auprès des jeunes en difficulté, les missions locales et PAIO, doivent être en capacité de travailler au quotidien avec les services et les institutions qui, sur leur territoire, ont en charge les questions d'emploi, de formation, de santé, de logement, de transports, de loisirs³.

Par ailleurs, dans la charte de 1990,⁴ l'un des principes sur lesquels s'engage toute mission locale est d'être un espace d'initiative et d'innovation.

Dans ce cadre, les missions locales et PAIO mettent en place des actions qui répondent et s'adaptent aux besoins des jeunes en terme d'insertion sociale et professionnelle. Ainsi, elles ont comme double objectif d'accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et de lever les freins pour faciliter leur accès à l'emploi.

Une étude menée par le Centre d'Études de l'Emploi à la demande de la DIJ sur « les missions locales et l'innovation » a pour objet de contribuer aux réflexions sur le sens à donner aux notions d'innovation et de pratiques innovantes dans le réseau des missions locales et des PAIO. Ainsi, cette étude permettra d'identifier plus précisément les actions innovantes mises en place par le réseau.

Les quelques actions proposées par les animateurs régionaux dans ce rapport d'activité sont destinées à illustrer des initiatives représentatives menées par les missions locales en 2001.

³ Protocole 2000 des Missions locales – 20 avril 2000

⁴ La charte des Missions locales – « Construire ensemble une place pour tous les jeunes »

❖ Repérage des publics marginalisés

Les missions locales ont adapté leur mode d'intervention aux publics socialement marginalisés qui ne fréquentent pas naturellement les lieux institutionnels.

« Permanence aux restos du cœur : repérage du public » - Mission locale de Châlons (Champagne-Ardenne)

La mission locale va à la rencontre des jeunes en situation d'exclusion ou en voie de le devenir pour leur permettre de cheminer vers un parcours d'insertion. Pour cela, des conseillers assistent aux inscriptions lors de la campagne annuelle des Restos du Cœur et aux journées de distribution des colis alimentaires.

« Action en direction des jeunes tziganes » - Mission locale Alsace du Nord (Alsace)

Permanence à la mairie de Kaltenhouse et Metzwiller – approche spécifique de la population tzigane, avec la CLI (Commission Locale d'Insertion) de Haguenau, l'ANPE et l'APONA.

❖ participation des missions locales dans les politiques régionales de santé

En matière de santé des jeunes, les missions locales alertent leurs partenaires (hôpitaux, associations, médecines du travail, mais aussi chefs d'entreprise...), participent à une évaluation territoriale des besoins et recherchent, en conséquence, des solutions partenariales.

C'est dans ce cadre que les missions locales s'inscrivent dans les PRAPS (Programmes Régionaux d'Accès à la Prévention et aux Soins) créés en 2001. Ces derniers constituent un outil de concertation et de coordination permettant d'associer de multiples partenaires : associations, mutuelles, organismes d'assurance maladie, hôpitaux, organismes professionnels, collectivités locales et services de l'État. Les DRASS et les DDASS coordonnent l'intervention des différents partenaires.

En région Midi- Pyrénées, une recherche/action "Santé des jeunes et lien social" a été conduite avec trois missions locales autour de trois approches :

- positiver les ressources des jeunes : "mettre les jeunes en action",
- s'appuyer sur les ressources existantes : "mettre les partenaires en action",
- tisser du lien social : "mettre le territoire en action".

Cette étude a été présentée lors de la journée régionale "Santé des jeunes...lien social" organisée par l'Association avec la DIIJ, la DRASS, le Conseil Régional, les DDASS et les missions locales.

D'autres journées ont été organisées notamment en Lorraine et Rhône Alpes.

En Picardie, les missions locales et PAIO ont réalisé une enquête santé autour de 5 thèmes :

- Problèmes de santé et « bien être » des jeunes accueillis.
- Maillage global des territoires couverts.
- Partenariats développés par les missions locales et PAIO.
- Actions santé mises en œuvre.
- Axes de travail à mettre en œuvre en 2002.

Ce questionnaire a été complété par une « action santé régionale » animée par le cabinet ADES : les directeurs impliqués ont pu définir un discours clair et partagé sur la prise en compte de la problématique santé dans les structures. Les référents santé des structures ont pu participer à un échange de pratiques et commencer à définir le contenu de leur poste.

« Mise en place d'un réseau santé/social » - Mission locale de Bergerac (Aquitaine)

Cette action est destinée aux jeunes en grande difficulté présentant de lourdes problématiques sociales, en particulier liées à leur santé. Ces publics, bien que relativement peu nombreux, s'adressent à tour de rôle à toutes les structures, sans pour autant trouver des réponses. Dans le cadre du PRS (Programme Régional de Santé), la mission locale a organisé, sur le territoire, un travail en réseau pour la prise en charge de ces publics.

« Convention CRES (Comité Régional pour l'Education à la Santé) » - Toutes les Missions locales du Nord-Pas-de-Calais

Le réseau dispose d'un appui du CRES – une personne dédiée – pour l'aide au montage de projets dans le cadre du PRS (Programme régional de santé), le montage et le suivi d'actions de formation de référents santé, l'information, l'appui méthodologique pour les échanges de pratiques et l'aide à la création d'outils.

« le réseau Prismes 08 » -Mission locale de Charleville Mézières (Champagne-Ardenne)

Piloté par le CODES (Comité Départemental d'Education à la Santé) et co-piloté par la mission locale, le réseau Prismes 08 a pour ambition d'optimiser la prévention et la prise en charge du « mal être » dans le cadre d'un travail en réseau.

❖ L'accès au logement de jeunes

L'accès au logement autonome des jeunes reste un problème récurrent pour les missions locales. Néanmoins, elles tentent d'apporter des réponses à moyen ou long terme suivant la situation des jeunes. Ainsi, le travail en partenariat avec les travailleurs sociaux, les structures d'hébergement et les bailleurs sociaux constitue le moyen indispensable pour l'accès au logement autonome ou d'urgence des jeunes.

D'ailleurs, c'est dans ce cadre que la convention DIIJ/ UFJT⁵ a été signée en juillet 2001 dont l'objet repose sur l'axe « créer, réhabiliter, diversifier » une offre de logements, intégrés dans la cité, prenant en compte la diversité des situations des jeunes et l'évolution de leurs besoins.

En région Rhône-Alpes, un guide régional à l'usage du conseiller, réalisé par un groupe de missions locales a été diffusé à toutes les missions locales au cours d'une journée avec l'ensemble des partenaires du logement. En prolongement, une série de journées départementales a été programmée ainsi qu'un volet de formation de base avec l'assistance des

⁵ Convention de coopération DIIJ/ UFJT – 5 juillet 2001

CLLAJ (Comité Locaux pour le Logement des Jeunes) pour outiller les équipes.

Mission locale de Perpignan (Languedoc-Roussillon)

La mission locale d'Insertion Roussillon a constitué avec ses partenaires son propre parc pour répondre au besoin du public jeune : 20 hébergements d'urgence et temporaires à la Sonacotra, 5 chambres d'hôtel et 3 logements HLM. Des conventions contractualisent le partenariat avec l'OPDHLM, la Sonacotra et les hôtels ainsi qu'avec une association qui met à disposition 4 studios.

❖ **Partenariat avec les services de la Justice**

La convention de 1994 entre la direction de la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) et la DIIJ a permis de renforcer l'articulation des actions menées en partenariat entre les services de la Justice et les missions locales et PAIO pour les jeunes soumis à une décision de justice, qu'ils soient en établissement carcéral ou non⁶.

En 2001, un système de co-accompagnement est mis en place dans le cadre du programme TRACE pour les jeunes sous mandat judiciaire âgés de plus de 16 ans. Ainsi, l'éducateur judiciaire et le référent Justice de la mission locale élaborent en collaboration un projet individuel d'insertion afin d'éviter les ruptures de parcours des jeunes⁷.

« référent justice » - Mission locale de Beauvais (Picardie)

Le référent justice assure aux jeunes détenus l'accès aux prestations de l'espace Jeunes. Par des visites en milieu carcéral, il prépare la sortie des jeunes détenus afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle en fin de peine.

⁶ Convention de collaboration – Ministère de la Justice et Ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle – 27/ 10/ 1994

⁷ Note sur la coopération entre les services de la PJJ et le réseau des missions locales et PAIO dans le cadre du programme TRACE – DIIJ/ PJJ – mars 2001

« Prévention de la marginalisation et de la récidive par la mise en place d'un référent justice au sein de la Mission locale » - Mission locale de Nice (Provence-Alpes-Côte d'Azur)

Le référent justice reçoit et accompagne l'ensemble des jeunes relevant d'une problématique justice, assure les permanences au sein des Maisons d'arrêt de Nice et de Grasse, informe en externe et en interne tout ce qui touche à la Justice et assure les relations avec les partenaires Justice (SPIP : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, PJJ).

❖ **Accès à la Culture/Loisirs : des actions d'aide au montage de projet**

En amont du projet professionnel, ces actions ont pour objectif d'aider le jeune à construire un projet dans un cadre non professionnel lui permettant d'acquérir des compétences largement transférables dans le monde professionnel.

« Sac ados » - Mission locale d'Abbeville (Picardie)

En partenariat avec un organisme de formation, la mission locale aide les jeunes à l'organisation d'un départ autonome en vacances.

« Spectacle de cirque » - Mission locale Pithiverais (Centre)

Organisation d'un spectacle de cirque encadré par la mission locale et une équipe de prévention en partenariat avec la Compagnie Atchaka et la mairie de Pithiviers (public TRACE)

❖ Partenariat avec l'Éducation Nationale

L'accord cadre RPIJ (Réseau Pour l'Insertion des Jeunes) de 1996 a permis de faire remonter au niveau national le problème de la période de transition souvent trop longue que vivent les jeunes entre leur sortie du système scolaire et leur entrée dans la vie professionnelle.

La mise en place de cet accord a donc permis à des structures, dont les relations avec le système éducatif devaient être améliorées, de mettre en place des actions en partenariat avec l'Éducation Nationale et ainsi, de mieux assurer le relais entre la période scolaire et l'entrée dans un dispositif d'insertion. L'accord cadre de 2002 renforcera l'accord de 1996 en ciblant plus spécifiquement les jeunes sans qualification.

« action avec la MGI » - Mission locale de Toulouse (Midi-Pyrénées)

L'action de la mission locale porte sur les 5 éléments de l'accord cadre :

- Réunir les acteurs éducatifs avec les intervenants sociaux, les professionnels de l'insertion et de l'éducation nationale.
- Repérer les jeunes en rupture ou en voie de rupture scolaire.
- Préparer les décisions et moyens nécessaires pour prévenir ces ruptures.
- Répondre à chaque situation particulière.
- Permettre la création de dispositifs complémentaires ou mieux adaptés.

Pour cela, elle s'appuie d'une part sur le renforcement du partenariat avec la MGIEN (Mission Générale d'Insertion de l'Éducation Nationale) et les CIO (Centres d'Information et d'Orientation) pour la recherche de solutions et le suivi conjoint des jeunes en rupture scolaire et d'autre part sur la mise en complémentarité et la cohérence d'intervention avec les acteurs de l'intervention socio-éducative.

« Action Passerelles » - Mission locale Schiltigheim (Alsace)

Action de sensibilisation et d'information auprès des lycées et collèges en matière d'emploi et de filières CAP.

❖ Mobilité

En matière d'aide à la mobilité, les missions locales et PAIO ont développé un certain nombre d'actions qui permettent aux jeunes d'accéder plus facilement à l'emploi.

En terme de moyens de transport, ces actions sont développées depuis plusieurs années : aide à l'obtention du permis, prêt de mobylettes, mesures des Conseils régionaux vis à vis des transports collectifs et covoiturage.

Par ailleurs, au-delà de l'aide au transport, les missions locales permettent à des jeunes d'accéder plus facilement à un emploi dans une autre région, notamment des emplois saisonniers.

➤ Un Moyen de transport pour accéder à l'emploi

« préparation à la mobilité » - PAIO de Saverne (Alsace)

Action d'orientation et de préparation à la mobilité. Parcours comprenant la définition du projet professionnel, le prêt d'une mobylette, le passage du permis de conduire et l'accès à un emploi sous contrat d'orientation.

« Action sur la mobilité en milieu rural » - Mission locale Rurale Ternois Haut Pays (Nord-Pas-de-Calais)

A l'initiative de la mission locale, une étude qualitative, quantitative et cartographique, relative à la mobilité, a permis d'identifier sur son territoire les forces et les faiblesses en matière de transport et de déplacement. Suite aux conclusions de l'étude, la mission locale a démarré un projet de création d'atelier de location et de réparation de cyclomoteurs.

« aide à la mobilité » - Missions locales et PAIO d'Ile-de-France

Chèques mobilité : ces chèques mobilité de 25 et 50 francs permettent aux jeunes d'être soutenus dans leurs démarches en prenant en charge tout ou partie de leurs frais de transport (transports en commun).

Carte Transition : dispositif en direction des jeunes inscrits dans le programme TRACE. Cette carte se présente sous forme de coupons trimestriels renouvelables sur les zones d'utilisation.

Ces deux actions sont financées par le Conseil régional.

➤ Partenariat entre deux régions : permettre aux jeunes de travailler dans une autre région

« jumelage mer montagne, gestion de l'emploi saisonnier » - Mission locale de Royan (Poitou-Charentes) en partenariat avec la Mission locale de Chambéry (Rhône-Alpes)

Des jeunes de Charente maritime et de Rhône Alpes effectuent une saison d'été et une saison d'hiver dans l'hôtellerie restauration dans chacune des deux régions ce qui assure un temps d'emploi d'au moins 8 mois et permet aux employeurs de fidéliser leurs saisonniers. Les périodes non travaillées sont mises à profit pour compléter des compétences par la formation. Les deux missions locales assurent un accompagnement à la fois technique, psychologique, matériel et physique.

« Contrat saisonnier en hôtellerie restauration avec la région Rhône Alpes » - Missions locales de la métropole Lilloise et Mission locale Ternois-Haut pays (Nord-Pas-de-Calais)

Information et sélection de jeunes acceptant de partir en région Rhône Alpes pour des contrats saisonniers.

« la Bretagne embauche » - Mission locale de l'Artois (Nord-Pas-de-Calais) en partenariat avec la Mission locale de Bretagne Centre (Bretagne)

Mise à l'emploi directe dans le secteur agro-alimentaire : information, sélection, préparation au départ, visites d'entreprise, organisation de l'arrivée et suivi des jeunes par les deux missions locales.

❖ **Lutte contre les discriminations**

Depuis 1993, le parrainage, outil d'accompagnement vers l'emploi de jeunes rencontrant des difficultés, s'avère être un moyen privilégié de lutte contre les discriminations dans l'accès à l'emploi et à la formation. Grâce à leur large mobilisation pour faire bénéficier les jeunes de cette mesure, les missions locales ont contribué à la lutte contre les discriminations en aidant les jeunes à surmonter les obstacles dans leurs parcours d'insertion souvent dus à leurs origines ethniques mais aussi au sexe et au lieu d'habitation. En 2001, un rapport commandé par le FAS confirme les atouts du parrainage comme outil de politique publique d'accès à l'emploi

et de lutte contre les discriminations. Si la relation de confiance qui s'est instaurée avec le jeune dans le cadre du parrainage, génère le plus souvent une évolution très bénéfique de son attitude⁸ il reste néanmoins un réel travail à entreprendre pour développer la relation entre le parrain et l'entreprise.

Par ailleurs, le programme EQUAL (2001-2006), programme d'initiative communautaire, cofinance des projets qui ont pour objectif d'améliorer la compréhension des phénomènes de discrimination, de les prévenir et d'en diffuser les bonnes pratiques. Les actions auxquelles participent certaines missions locales, portent sur toute forme de discrimination, simple ou multiple, directe ou indirecte.

Dans ce cadre, il convient de souligner l'intérêt du programme ESPERE (Engagement du Service Public de l'Emploi pour Restaurer l'Egalité), piloté par le FASILD. Celui-ci a pour objet de sensibiliser et de former, dans une dynamique partenariale, les intermédiaires de l'Emploi (DDTEFP, Droits des Femmes, ANPE, AFPA) à la lutte contre les discriminations raciales et sexuelles. Le réseau des missions locales, s'est impliqué dans le lancement des diverses activités du programme (Formations- action sur sites à partir de situations professionnelles- Sensibilisation des hiérarchies, formation de formateurs et personnes ressources intervenant en ce domaine...). Ce programme inter institutionnel de lutte contre les discriminations doit déboucher sur l'élaboration d'une « culture partagée » par l'ensemble des intermédiaires de l'emploi sur ce sujet et, la construction de pratiques professionnelles communes.

Parrainage

« Action Parrainage » - Mission locale de Roissy en Brie (Ile-de-France)

18 parrains et marraines composent le réseau de parrainage. Il s'agit de retraités, pré-retraités et quelques personnes actives, venant d'horizons professionnels différents. Ils sont sollicités pour accompagner les jeunes vers l'emploi et mettre à disposition leur connaissance du monde du travail et de l'entreprise. Ils préparent le jeune au cadre professionnel et à ses contraintes. Chaque semaine, ils participent aux différents ateliers de la

⁸ CREDOC - Les atouts et les limites du parrainage comme outil de politique publique d'accès à l'emploi et de lutte contre toutes les discriminations- Rapport provisoire- septembre 2001

mission locale sur lesquels ils apportent aux jeunes leur connaissance du monde de l'entreprise.

➤ Programme Equal

« programme Européen Equal » - PAIO d'Epernay (Champagne-Ardenne)

Projet à dimension européenne par le biais d'un programme d'intérêt communautaire (EQUAL) dans le cadre d'une collaboration avec le CBE (Comité de Bassin d'Emploi), porteur du projet, qui a pour objectif transversal de lutter contre toute forme de discrimination et d'inégalité dans le monde du travail en Europe. Il prévoit de créer localement un partenariat de développement qui associe la mission locale, le CBE, la ville d'Epernay, le CCAS d'Ay, le comité d'entreprise de Moët et Chandon.

❖ **La relation avec les entreprises**

Le partenariat avec les entreprises est loin d'être le plus évident à mettre en place pour les missions locales. L'image que renvoient les jeunes en difficulté auprès des entreprises est souvent négative. Ceci rend difficile l'embauche de ces jeunes ainsi que la possibilité de les suivre au sein de l'entreprise.

En 2001, dans le cadre de la professionnalisation des équipes, la DIIJ a financé plus de 60 missions locales, notamment en région Bretagne, pour mettre en place à partir d'un cahier des charges national, des formations sur la relation avec les entreprises.

Grâce à l'implication forte des directions, les équipes ont pu s'investir et développer des compétences spécifiques dans la connaissance des besoins des jeunes qu'elles accompagnent, le choix des entreprises cibles et la négociation avec celles-ci.

Chaque mission locale a formalisé un projet de formation avec des objectifs spécifiques tels que :

- Connaissance du monde économique et pérennisation de la relation avec les entreprises.
- Recrutement des jeunes peu ou pas qualifiés (promouvoir leur potentiel).
- Maintien du jeune dans l'emploi et prévention des ruptures de contrat.

- Construction d'une offre de services aux entreprises (insertion « à la carte »)
- Recrutements en contrat de qualification

Ces formations actions ont souvent donné lieu à une réflexion sur l'organisation interne de la mission locale voire à une réorganisation de celle-ci.

« Rallye jeunes/ entreprises » - Mission locale de Niort (Poitou-Charentes)

Action conduite dans le cadre du plan régional de formation des jeunes et celui du contrat de territoire urbain de l'agglomération de Niort en partenariat avec la PAIO de Saint-Maixent, le Club de la Réussite, l'ECF et l'ASFODEP et 12 entreprises d'accueil. Cette action se décompose en deux parties réalisées en parallèle :

- Une première partie consiste à former 15 jeunes dans le but de les aider à construire leur projet professionnel, notamment par l'intermédiaire de stages en entreprises.
- Une deuxième partie consiste à l'organisation ludique d'un rallye/entreprises. 15 stagiaires organisés en « entreprise junior » mettent en place une manifestation locale pour 80 autres jeunes qui a pour objectif de les informer sur l'emploi.

« Accompagnement individualisé en entreprise » - Mission locale de Morlaix (Bretagne)

Prévenir, durant les six premiers mois, la rupture des contrats de travail pour des jeunes rencontrant des difficultés d'intégration dans l'entreprise dues à leur niveau scolaire, leur comportement, ou leur situation sociale.

« Innover dans TRACE » - Mission locale du pays Yonnais (Pays-de-la Loire)

Proposer aux jeunes les plus éloignés de l'emploi, souvent en rupture avec les différentes institutions et souhaitant accéder à l'emploi immédiatement, une mise en situation professionnelle rémunérée dès la première étape de leur parcours. Cette solution peut-être proposée par tous les travailleurs sociaux du Pays Yonnais. L'ETOILE (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale - CHRS) met à disposition un certain nombre de places rémunérées dans ses ateliers menuiserie sur des postes ne nécessitant pas

de qualification particulière. Chaque jeune peut bénéficier d'un maximum de 10 jours sous contrat, éventuellement renouvelable. Cette action se déroule sur 3 semaines, la deuxième semaine s'effectue à temps plein et un « bilan évaluation en situation de travail » est organisé avec la personne afin de fixer des objectifs de recherche d'emploi.

Le montage de l'action a été réalisé par la mission locale, le PLIE (Plan Local Pour l'Insertion et l'Emploi), l'ASSDAC (Association d'Aide aux Chômeurs), l'association ETOILE et une entreprise d'insertion.

« recrutements collectifs » - Mission locale Paris Soleil (Ile de France)

Afin de permettre à des jeunes, en recherche d'emploi, d'avoir un contact direct et personnalisé avec des entreprises recruteuses, le service emploi de la mission locale travaille en étroite relation avec les entreprises. Il définit avec elles les postes et les profils recherchés, fixe la date et les modalités de recrutement.

Le service informe les jeunes susceptibles d'être intéressés, valide avec eux les CV et les prépare à l'entretien d'embauche par des simulations d'entretien.

Les recrutements se déroulent dans les locaux de la mission locale. Les recruteurs présentent leur entreprise ainsi que les postes à pourvoir. L'entretien d'embauche est immédiat ou un rendez-vous est pris dans un délai relativement court.

« développer la fonction « insertion par l'emploi » Mission locale d'Ajaccio (Corse)

Favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi par un suivi en entreprise. Rechercher les entreprises en fonction du profil des jeunes suivis par la mission locale.

Cette action a permis de réfléchir à une stratégie pour une convergence de travail avec les partenaires locaux ainsi qu'à des modes de communication, de recherche d'informations et de diffusion des offres.

❖ Des Actions spécifiques

Des actions sont menées de manière transversale par les missions locales et PAIO afin de prendre en compte de manière globale les difficultés

auxquelles sont confrontées les jeunes. C'est d'ailleurs, dans ce sens, que le programme TRACE (trajet d'accès à l'emploi) a été mené par les structures depuis sa création en 1998. Ces actions s'adressent donc particulièrement aux jeunes les plus en difficulté nécessitant un accompagnement personnalisé et renforcé. Elles constituent le cœur du travail des missions locales.

« en route vers les saisons » - Mission locale du Lot (Midi-Pyrénées)

Accompagner les jeunes, notamment les jeunes inscrits dans le programme TRACE et les jeunes sans domicile fixe, vers les emplois saisonniers dans le secteur de l'agriculture. La mission locale aidée de ses partenaires (Conseil Général, DDTE, DDASS, organismes caritatifs...) recherche des employeurs ou des groupements d'employeurs agriculteurs susceptibles d'embaucher des jeunes. Par ailleurs, elle facilite le transport sur les lieux, l'achat du matériel de camping et l'obtention de vélos et des provisions pour les premiers jours.

« Chantiers d'insertion » - Mission locale de Brest (Bretagne)

Assurer un accompagnement en agissant sur l'image de soi, le comportement social, le projet professionnel par la mise en situation de travail.

❖ Rencontres interpartenariales

Comme nous avons pu le constater précédemment, la relation avec les partenaires a une place indispensable dans le travail des missions locales. Ainsi, un certain nombre de structures organise des rencontres entre les différents partenaires afin d'échanger leurs informations sur leur public et discuter des problèmes auxquels ils peuvent être confrontés.

« Organisation de la fonction accompagnement sur le territoire » - Mission locale de Bastia (Corse)

Un séminaire organisé par la mission locale avec ses partenaires de l'accompagnement social et professionnel des jeunes (Club de prévention, PJJ, CHRS, PLIE, ...) a permis de :

- redéfinir la fonction accompagnement social
- préciser la fonction accompagnement avec un objectif ciblé (emploi, logement, santé)
- Etude d'un vade-mecum de l'accueil et de l'accompagnement

« Carrefour Jeunes en grande difficulté » - Mission locale de la Picardie Maritime (Picardie)

Rencontres mensuelles entre les partenaires de l'aide sociale afin d'assurer un même niveau d'information et une cohérence dans le suivi des parcours d'insertion reconnus comme complexes.

« le collectif interpartenarial » - Mission locale de Châlons (Champagne-Ardenne)

Optimiser les compétences et la complémentarité des partenaires pour contribuer à la résorption des situations les plus difficiles. Mettre en commun la connaissance et la perception des différents partenaires sur des situations de jeunes particulièrement préoccupantes.

❖ **Information globale et de prise en compte de l'opinion des jeunes**

➤ Informations globales en direction des jeunes et des professionnels

« Sur la route du jeune/ forum » - PAIO de Gâtine (Poitou-Charentes)

La PAIO va à la rencontre des jeunes pour leur parler d'emploi, formation, logement, loisirs, santé... afin de leur apporter des réponses en terme d'information, d'orientation, de connaissance du territoire, des entreprises, des personnes ressources dans les domaines de l'emploi, la formation, la vie sociale.... Le concept apporte une réponse de proximité qui tient compte de la difficulté des jeunes à trouver des informations lors de différentes démarches.

« Service d'accès aux droits » Mission locale du Choletais (Pays-de-la-Loire)

Favoriser un même accès de tous aux droits et ainsi prévenir les situations d'exclusion. Lieu ressource pour les professionnels de l'insertion. Mise à disposition d'une informatrice juridique.

« La borne interactive » - mission locale de Tergnier (Picardie)

Le Département d'Information sur la Formation et l'Emploi (DIFE) met à disposition des jeunes une borne interactive d'informations sur les métiers, l'emploi et la formation. Cet outil, implanté dans la salle d'attente de la mission locale, permet de promouvoir et de développer l'information sur les métiers, la formation professionnelle des jeunes et particulièrement la formation par alternance, l'emploi.

« réalisation d'une base documentaire régionale des Missions locales » - Mission locale Touraine (Centre)

Mise en ligne sur un site intranet de la documentation de chaque structure qui permet à la fois un classement pour chaque structure de sa documentation et le partage de celle-ci avec les autres structures du réseau.

➤ Prise en compte de l'opinion des jeunes

« Conseil des jeunes » - Mission locale de la Rochelle (Poitou-Charentes)

La mission locale consulte les jeunes sur leurs besoins et sur les actions à mettre en œuvre à leur intention. Les jeunes s'adressent aux jeunes pour leur présenter la mission locale.

« Réflexions entre jeunes et professionnels » - Mission locale de Vitry le François (Champagne-Ardenne)

Travail de réflexion partenariale sur les pratiques professionnelles de la mission locale et les mesures qu'elle utilise à partir de l'expression des besoins des jeunes.

Les tableaux de bord nationaux

Public accueilli en 2001 par le réseau des missions locales et PAIO :

- Les premiers accueils par âge
 - Les premiers accueils par niveau
 - Les entrées dans les mesures
-
- Le réseau des missions locales et PAIO en 2001 : données structurelles par région
 - Financement du réseau en 2001 : répartition régionale par financeur

Public accueilli en 2001 par le réseau des missions locales et PAIO : les premiers accueils par âge

	16 / 17 ans		18 / 25 ans		sous total 16-25 ans		Total	26 ans et plus		Total 2001	Evolution 2001/2000
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	16-25 ans	Hommes	Femmes		
Alsace	1 027	989	2 833	3 967	3 860	4 956	8 816	6	16	8 838	8,8%
Aquitaine	1 614	1 434	6 747	8 814	8 361	10 248	18 609	171	355	19 135	-3,0%
Auvergne	607	534	2 850	3 544	3 458	4 078	7 536	36	36	7 608	1,3%
Bourgogne	1 147	1 013	3 163	4 031	4 310	5 044	9 354	87	135	9 576	-2,4%
Bretagne	1 027	776	7 097	8 618	8 124	9 394	17 518	35	59	17 612	0,8%
Centre	1 260	1 131	3 930	5 187	5 190	6 318	11 508	13	4	11 525	-2,7%
Champagne-Ardenne	687	570	2 776	3 795	3 463	4 365	7 828	4	2	7 834	8,8%
Corse	244	125	521	598	765	723	1 488	4	3	1 495	-14,8%
Franche-Comté	790	710	2 103	3 159	2 893	3 869	6 762	112	169	7 043	-0,6%
Ile-de-France	5 924	3 985	24 803	28 170	30 727	32 155	62 882	410	613	63 905	6,8%
Languedoc-Roussillon	1 793	1 371	6 410	7 338	8 203	8 710	16 913	76	77	17 066	13,1%
Limousin	272	229	1 622	2 062	1 894	2 291	4 185	68	71	4 324	4,0%
Lorraine	1 103	882	4 156	5 143	5 259	6 025	11 284	21	17	11 322	2,4%
Midi-Pyrénées	977	839	4 861	5 925	5 838	6 764	12 602	41	60	12 703	-9,0%
Nord-Pas-de-Calais	2 697	1 872	10 946	11 960	13 643	13 832	27 475	179	244	27 898	-0,4%
Basse-Normandie	784	612	2 790	3 563	3 574	4 175	7 749	32	64	7 845	-0,2%
Haute-Normandie	1 233	908	3 577	4 380	4 810	5 288	10 098	17	15	10 130	-1,6%
Pays de la Loire	1 474	1 355	6 515	9 109	7 989	10 464	18 453	23	39	18 515	0,2%
Picardie	1 557	1 074	4 449	5 128	6 006	6 202	12 208	212	105	12 525	-3,9%
Poitou-Charentes	921	898	4 334	5 725	5 255	6 623	11 878	35	42	11 955	3,1%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 990	3 273	12 408	14 319	16 398	17 592	33 990	167	306	34 463	0,6%
Rhône-Alpes	3 194	2 473	12 530	15 688	15 724	18 161	33 885	59	68	34 012	1,2%
TOTAL METROPOLE	34 323	27 054	131 421	160 223	165 744	187 277	353 021	1 808	2 500	357 329	1,8%
Guadeloupe	233	143	853	1 109	1 086	1 252	2 338	9	13	2 360	nd
Guyane	71	73	292	402	363	475	838	1	2	841	nd
Martinique	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Réunion	1 120	766	3 043	2 969	4 163	3 735	7 898	3	9	7 910	-17,3%
TOTAL FRANCE ENTIERE	35 747	28 036	135 609	164 703	171 356	192 739	364 095	1 821	2 524	368 440	1,4%

Sources :

- DRTEFP pour Centre, Ile-de-France, Basse-Normandie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes
- Les données des autres régions sont issues des rapports d'activités (DIJ)
- Auvergne : Extrapolation sur la structure de Vic-le-Comte
- Languedoc-Roussillon : Extrapolation sur la structure d'Agde
- Nord-Pas-de-Calais : Extrapolation sur les structures de Pas-en-Artois et Vitry-en-Artois.

Public accueilli en 2001 par le réseau des missions locales et PAIO : les premiers accueils par niveau

	Niveau VI		Niveau Vbis		Niveau V		Niveau IV et plus		Total 2001	Evolution 2001/2000	Rappel total 2000
	Volume	Evolution 2001/2000	Volume	Evolution 2001/2000	Volume	Evolution 2001/2000	Volume	Evolution 2001/2000			
Alsace	1 274	5,2%	1 763	4,0%	3 190	14,6%	2 592	10,1%	8 819	9,6%	8 045
Aquitaine	1 976	-3,5%	2 962	-1,5%	6 707	-3,3%	7 405	-2,8%	19 050	-2,9%	19 613
Auvergne	681	5,6%	1 245	6,5%	2 471	1,4%	3 113	-3,4%	7 510	0,5%	7 474
Bourgogne	1 262	-4,2%	1 744	-8,5%	3 335	0,0%	3 193	0,1%	9 534	-2,2%	9 749
Bretagne	1 041	-6,8%	2 299	-3,4%	6 137	5,2%	8 102	0,0%	17 579	0,8%	17 431
Centre	1 178	-7,1%	2 235	-4,2%	4 447	-2,8%	3 649	0,2%	11 509	-2,6%	11 817
Champagne-Ardenne	787	-2,4%	1 342	4,0%	3 126	11,6%	2 554	14,0%	7 809	9,4%	7 137
Corse	234	-24,8%	411	14,8%	436	-13,8%	410	-23,4%	1 491	-12,8%	1 710
Franche-Comté	879	2,3%	1 228	1,0%	2 254	-2,8%	2 665	0,9%	7 026	-0,2%	7 037
Ile-de-France	8 634	5,4%	11 233	3,3%	19 878	5,3%	23 654	12,1%	63 399	7,3%	59 059
Languedoc-Roussillon	2 020	15,9%	3 132	26,8%	5 392	11,7%	6 453	13,6%	16 996	15,5%	14 719
Limousin	382	-0,3%	566	11,4%	1 345	4,8%	2 018	2,6%	4 311	4,1%	4 141
Lorraine	1 167	-1,9%	1 959	1,5%	4 409	5,3%	3 778	1,3%	11 313	2,5%	11 035
Midi-Pyrénées	1 448	-16,4%	1 933	-12,3%	4 294	-12,3%	4 349	-12,7%	12 024	-13,0%	13 818
Nord-Pas-de-Calais	2 173	-7,7%	5 098	2,2%	10 927	-3,2%	9 572	2,8%	27 770	-0,6%	27 947
Basse-Normandie	944	4,1%	1 447	3,7%	2 940	0,4%	2 484	-5,3%	7 815	-0,5%	7 854
Haute-Normandie	1 277	-5,0%	1 983	4,4%	3 695	-0,5%	3 148	-2,5%	10 103	-0,8%	10 187
Pays de la Loire	1 401	-1,3%	2 913	2,5%	6 404	1,4%	7 650	-1,5%	18 368	0,2%	18 340
Picardie	1 452	-4,4%	2 630	0,9%	4 397	-5,5%	4 009	-4,1%	12 488	-3,6%	12 955
Poitou-Charentes	1 292	7,0%	1 837	3,1%	4 203	7,9%	4 597	-1,8%	11 929	3,1%	11 567
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4 819	-2,6%	6 839	2,1%	10 946	-2,3%	11 613	4,4%	34 217	0,7%	33 978
Rhône-Alpes	3 434	-4,8%	5 510	3,4%	11 601	1,9%	13 381	1,4%	33 926	1,2%	33 521
TOTAL METROPOLE	39 755	-0,9%	62 308	2,3%	122 535	1,3%	130 389	2,6%	354 987	1,7%	349 134
Guadeloupe	380	nd	379	nd	807	nd	794	nd	2 360	nd	nd
Guyane	308	nd	219	nd	221	nd	75	nd	823	nd	nd
Martinique	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	2 813
Réunion	968	-14,6%	1 554	-11,0%	3 147	-17,5%	2 343	-9,3%	8 012	-13,6%	9 276
TOTAL FRANCE ENTIERE	41 411	-1,3%	64 460	2,0%	126 710	0,7%	133 601	2,3%	366 182	1,3%	361 223

Sources :

- DRTEFP pour Centre, Ile-de-France, Basse-Normandie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes
- Les données des autres régions sont issues des rapports d'activités (DIIJ)

Public accueilli en 2001 par le réseau des missions locales et PAIO : les entrées dans les mesures

	Emploi	Formation en alternance et apprentissage	Allocations de formations	Éducation Nationale	Autres situations	Nombre d'entrées en mesures par jeune
Alsace	66,4%	5,5%	26,2%	1,3%	0,7%	1,4
Aquitaine	61,9%	6,6%	30,1%	0,8%	0,6%	1,5
Auvergne	63,6%	7,8%	27,5%	0,5%	0,6%	1,4
Bourgogne	66,1%	7,1%	24,9%	1,1%	0,8%	1,4
Bretagne	67,9%	4,7%	24,8%	1,7%	0,9%	1,5
Centre	63,0%	4,2%	31,4%	1,0%	0,5%	1,5
Champagne-Ardenne	60,5%	3,8%	34,6%	0,5%	0,6%	1,7
Corse	54,7%	7,1%	36,4%	0,9%	0,8%	1,3
Franche-Comté	59,3%	8,2%	30,9%	0,4%	1,1%	1,4
Ile-de-France	57,2%	6,7%	27,6%	1,3%	7,2%	nd
Languedoc-Roussillon	56,6%	7,0%	34,9%	0,6%	0,9%	1,3
Limousin	63,7%	5,7%	29,6%	0,4%	0,6%	1,5
Lorraine	64,1%	6,3%	28,4%	0,7%	0,4%	1,4
Midi-Pyrénées	64,1%	6,8%	27,8%	0,5%	0,9%	1,5
Nord-Pas-de-Calais	51,9%	5,8%	40,3%	1,0%	1,0%	1,4
Basse-Normandie	48,3%	3,9%	46,8%	0,5%	0,5%	1,5
Haute-Normandie	55,8%	5,0%	37,7%	0,8%	0,7%	1,4
Pays de la Loire	69,8%	4,8%	24,3%	0,7%	0,5%	1,5
Picardie	68,8%	5,2%	24,3%	1,0%	0,8%	1,4
Poitou-Charentes	60,5%	5,1%	32,6%	1,2%	0,6%	1,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	51,2%	6,0%	41,2%	0,6%	0,9%	1,4
Rhône-Alpes	65,4%	4,0%	28,9%	1,0%	0,8%	1,4
TOTAL METROPOLE	60,2%	5,7%	31,6%	0,9%	1,6%	1,4 (hors Ile-de-France)

Sources :

- DRTEFP pour Centre, Ile-de-France, Basse-Normandie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes
- Les données des autres régions sont issues des rapports d'activités (DIIJ)

Le réseau des missions locales et PAIO en 2001 : données structurelles par région

Structures		Type		Statut			Opérateur		Ressources humaines				Activité	
Région	Nombre de structures au 31/12/01	Mission locale	PAIO	Association	GIP	Autre (service municipal, GRETA, Et. Public)	TRACE	Espace Jeune	Effectif total	Personnel mis à disposition	CES, emploi jeune	Equivalent temps plein	Total subventions	Jeunes en 1er accueil
Alsace	14	8	6	13	0	1	7	7	191	33	1	164,93	10 688 436	8 838
Aquitaine	37	21	16	27	0	9	22	17	489	79	11	425,3	15 966 279	19 135
Auvergne	16	11	5	14	0	1	14	9	190	21	0	161,38	6 595 109	7 506
Bourgogne	17	14	3	17	0	0	17	12	250	46	10	206,61	7 856 898	9 576
Bretagne	17	17	0	17	0	0	16	7	408	44	7	350,86	13 828 519	17 612
Centre	28	11	17	20	2	6	19	10	281	59	4	238,72	9 490 934	11 545
Champagne-Ardenne	18	8	10	10	1	7	10	5	200	49	5	176,63	6 298 842	7 834
Corse	6	3	3	5	0	1	3	2	30	3	1	26,45	1 025 919	1 495
Franche-Comté	15	8	7	14	0	1	12	5	145	33	2	123,43	4 929 231	7 043
Ile-de-France	93	76	17	73	11	8	85	41	1 326	237	12	1 187,54	55 204 743	62 953
Languedoc-Roussillon	29	12	17	17	0	11	22	11	270	98	9	233,3	9 074 322	16 751
Limousin	8	5	3	7	1	0	8	3	110	7	3	97,54	3 211 056	4 324
Lorraine	22	17	5	22	0	0	20	12	348	46	6	298,7	11 902 044	11 322
Midi-Pyrénées	11	11	0	10	1	0	11	10	325	18	2	299,02	12 861 094	12 703
Nord-Pas-de-Calais	39	24	15	26	0	9	24	19	936	132	37	832,05	31 181 588	27 341
Basse-Normandie	16	8	8	12	0	3	14	2	186	19	1	164,71	6 218 882	7 537
Haute-Normandie	14	6	8	13	0	1	14	9	283	30	4	247,31	8 740 302	10 130
Pays de la Loire	28	14	14	24	1	2	23	1	435	54	6	370,31	14 025 168	18 515
Picardie	20	14	6	20	0	0	17	5	265	25	28	233,48	8 259 009	12 525
Poitou-Charentes	25	9	16	18	0	7	24	11	295	78	2	256,38	9 932 157	11 955
Provence-Alpes-Côte d'Azur	36	29	7	23	7	5	29	16	701	111	9	637,83	25 692 895	34 427
Rhône-Alpes	52	41	11	50	0	2	47	31	954	125	8	816,61	33 443 844	35 328
Départements d'Outre-Mer	15	8	7	8	1	2	7	5	300	23	6	275,48	12 083 856	12 502
TOTAL METROPOLE	561	367	194	452	24	74	458	245	8 618	1 347	168	7 549,09	306 427 274	356 395
TOTAL FRANCE ENTIERE	576	375	201	460	25	76	465	250	8 918	1 370	174	7 824,57	318 511 130	368 897

Financement du réseau en 2001 : répartition régionale par financeur en euros

Région	Activité principale												Activités spécifiques		Fonds gérés pour le compte d'autrui
	Total subventions (1)	Subvention activité principale (2)	Etat		FSE	Organismes publics	Total subventions collectivités territoriales	Conseil régional	Conseil général	Commune	Etablissements publics locaux	Apports des organismes privés	Subventions activités spécifiques	dont FSE	
Alsace	10 688 436	6 635 679	1 659 926	935 231	795 042	754 318	3 418 671	1 035 557	159 158	1 918 841	305 117	7 721	3 331 751	2 813 633	721 006
Aquitaine	15 966 279	13 048 073	3 637 574	2 833 823	1 001 330	1 084 277	7 318 794	2 202 821	1 425 457	3 299 626	390 890	6 098	2 491 402	263 156	426 804
Auvergne	6 595 109	5 274 006	1 571 643	1 185 920	393 787	689 030	2 618 053	757 395	415 780	1 218 898	225 979	1 494	1 205 587	61 959	115 517
Bourgogne	7 856 898	6 708 455	1 629 085	1 044 537	1 367 603	1 059 282	2 520 445	1 245 665	197 726	831 680	245 373	132 040	1 078 425	62 679	70 017
Bretagne	13 828 519	11 237 352	2 846 695	2 119 700	1 374 492	1 109 048	5 861 187	2 085 719	614 209	2 246 002	915 257	45 930	1 832 734	487 633	758 432
Centre	9 490 934	7 913 246	2 214 815	1 643 854	858 187	640 668	4 188 535	1 966 117	73 176	1 891 583	257 660	11 042	780 316	109 559	797 372
Champagne-Ardenne	6 298 842	5 507 002	1 558 126	1 224 875	489 501	648 216	2 800 425	1 368 839	87 101	1 089 982	254 504	10 734	695 269	23 956	96 571
Corse	1 025 919	911 756	306 127	258 998	77 311	10 583	517 736	202 702	68 602	199 403	47 028	0	108 780	0	5 384
Départements d'Outre-Mer	12 083 856	8 921 270	3 154 102	2 242 877	1 138 177	1 111 131	3 517 860	1 332 850	866 918	1 298 632	19 459	0	2 652 707	249 899	509 879
Franche-Comté	4 929 231	4 324 973	994 553	672 831	325 314	399 718	2 605 296	1 357 984	343 524	495 664	408 124	91	573 062	61 532	31 197
Ile-de-France	55 204 743	47 629 114	9 748 235	7 102 604	2 562 051	3 557 583	31 567 239	9 457 350	1 899 836	18 167 816	2 042 237	194 006	5 774 779	787 665	1 800 850
Languedoc-Roussillon	9 074 322	7 698 636	2 148 306	1 665 923	883 044	817 956	3 829 116	1 066 734	534 729	2 081 793	145 860	20 214	574 039	115 331	801 648
Limousin	3 211 056	2 698 551	884 336	620 391	273 067	122 264	1 362 410	774 151	218 830	369 430	0	56 474	474 960	8 690	37 545
Lorraine	11 902 044	9 195 140	2 700 637	2 009 444	795 278	1 398 539	4 271 144	1 345 012	595 969	2 065 278	264 885	29 542	2 248 080	146 175	458 824
Midi-Pyrénées	12 861 094	11 166 439	2 693 244	1 949 724	2 438 688	1 197 432	4 809 634	1 609 006	1 974 438	1 093 612	132 578	27 441	1 437 377	473 959	257 278
Nord-Pas-de-Calais	31 181 588	28 012 377	6 742 373	4 530 596	2 187 995	2 817 651	15 425 446	4 836 702	1 315 741	7 374 731	1 898 271	838 911	2 838 018	757 387	331 194
Basse-Normandie	6 218 882	5 725 183	1 517 484	1 050 232	973 929	432 272	2 800 904	1 498 140	228 521	714 155	360 089	594	453 876	203 136	39 823
Haute-Normandie	8 740 302	7 413 445	2 009 317	1 525 580	1 064 733	704 956	3 609 282	2 007 056	291 015	1 202 989	108 222	25 157	1 084 333	44 848	242 524
Pays de la Loire	14 025 168	12 671 303	3 667 106	2 788 821	1 519 740	1 212 684	5 985 537	2 331 502	307 857	2 491 984	854 193	286 235	796 796	76 491	557 070
Picardie	8 259 009	7 084 944	2 611 770	1 747 219	708 792	1 003 250	2 742 219	381 465	336 821	1 576 604	447 328	18 913	1 084 241	407 445	89 824
Poitou-Charentes	9 932 157	7 850 256	1 661 861	1 322 487	1 172 969	840 001	4 121 410	1 794 890	152 888	1 533 496	640 136	54 014	1 773 898	233 038	308 003
Provence-Alpes-Côte d'Azur	25 692 895	21 222 004	5 342 737	3 748 394	1 502 590	2 200 774	12 137 159	4 932 400	708 936	5 788 432	707 391	38 744	3 718 396	592 389	752 495
Rhône-Alpes	33 443 844	28 000 594	6 294 567	4 693 342	2 149 978	2 317 344	17 187 709	7 368 009	1 997 783	6 883 530	938 387	50 996	5 026 951	744 408	416 299
TOTAL FRANCE ENTIERE	318 511 130	266 849 799	67 594 620	48 917 403	26 053 599	26 128 976	145 216 212	52 958 068	14 815 016	65 834 161	11 608 968	1 856 393	42 035 776	8 724 968	9 625 556

(1) subvention activité principale + subvention activités spécifiques + fonds gérés pour le compte d'autrui

(2) subventions Etat + organismes publics + total subventions collectivités territoriales + apports des organismes privés

Délégation interministérielle à l'insertion des jeunes
194, avenue du Président Wilson – 93217 Saint-Denis La Plaine cedex
Téléphone : 01 49 17 46 46 – Télécopie : 01 49 17 47 48